

Annexe 03 | Plan d'action de l'ORT multi-site



TABLE DES MATIERES

Plan d'action ORT multi-site	5
Mise en place d'un observatoire de la ressource foncière	11
Etude d'opportunités VIR, DIIF et de faisabilité RHI-THIRORI	13
Rénovation énergétique de quatre logements communaux	17
Acquisition d'un immeuble au sein d'un îlot stratégique	19
Création de 26 logements sociaux au sein d'un îlot stratégique	21
Acquisition d'un immeuble pour la création d'un habitat inclusif	23
Création d'un habitat inclusif	25
Mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général	27
Communication autour de la politique de l'habitat (PIG et ORT)	29
Création d'un logement communal au centre-bourg de Vazerac	31
Etude pour la végétalisation de la rue Louis Pernon	33
Végétalisation de la rue Louis Pernon	35
Elaboration d'un plan de référence communal	37
Requalification du centre du village – Place de l'Eglise	39
Création d'un équipement sportif à rayonnement intercommunal	41
Création d'un pumptrack à la vallée des Loisirs	43
Rénovation des deux terrains de tennis	45
Création d'un terrain synthétique type futsal	47
Création d'un terrain de city-stade	49
Création d'un parcours de santé au lac de loisirs	51
Rénovation de la salle des fêtes	53
Réhabilitation de la Vallée des Loisirs	55
Réhabilitation de la Vallée des Loisirs	57
Définition d'un programme autour de la politique jeunesse et mise en œuvre d'actions	59
Aménagement d'une aire de camping-car	61
Réfection de la toiture de l'église Saint Julien de Vazerac	63
Recrutement d'un chef de projets PVD	65
Concertation citoyenne dans le cadre de la définition du projet de territoire	67
Requalification de la Zone d'Activités Intercommunale Le Rival	69
Projet Entreprendre au Cœur des Territoires	71
Aménagement d'une halte pour vélo le long de la V87	73
Déploiement de la marque touristique « A la Française »	75
Borne de recharge pour véhicule électrique à Vazerac	77
Mise en place d'un projet alimentaire de territoire	79
Animation, suivi et pilotage du PAT	81

Réhabilitation de l'éclairage public du centre-bourg de Lafrançaise	83
Rénovation de la mairie de Lafrançaise (dernière tranche)	85
Rénovation énergétique des écoles JB Ver et F Dolto	87
Rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Baylet à Lunel	89
Projet d'installation et d'exploitation d'un parc solaire à Meauzac	91
Modernisation de l'éclairage public de Vazerac (dernière tranche)	93
Travaux d'aménagement et d'amélioration énergétique de l'Office de Tourisme Intercommunal	95
Accompagnement et soutien à l'installation de professionnels de santé	97
Elaboration d'un projet de mobilité opérationnelle sur 4 EPCI	103
Création de cheminements doux à Meauzac	105
Création de cheminements doux à Vazerac	107
Création d'un parking excentré à Vazerac	109

Plan d'action ORT multi-site

Déclinaison opérationnelle du projet de territoire

5

AXE ET OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	STATUT	M.O.	CALENDRIER	ACTIO N N°	PAGE N°
ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE – HABITER LE TERRITOIRE						
Objectif 1.1 : Développer une offre diversifiée de logements	Mise en place d'un observatoire de la ressource foncière (locaux commerciaux et logements vacants et insalubres)	En projet	CC PL	2024-2027	1.1.1	11
	Etude d'opportunités VIR, DIIF et de faisabilité RHI-THIRORI	Engagée	CC PL Lafrançaise	2023-2027	1.1.2	13
	Réhabilitation de l'ancienne mairie par la rénovation énergétique d'un logement communal à l'étage	Engagée	Meauzac	2023-2024	1.1.3	15
	Rénovation énergétique de quatre logements communaux	En projet	Meauzac	2024	1.1.4	17
	Acquisition d'un immeuble au sein d'un îlot stratégique	En projet	Meauzac	2025	1.1.5	19
	Création de 26 logements sociaux au sein d'un îlot stratégique	En maturation	Meauzac	2025-2026	1.1.6	21
	Etude prospective autour du potentiel constructible en frange de bourg	En maturation	Vazerac	2025-2026	/	/
Objectif 1.2 : Imaginer de nouvelles formes d'habitats	Acquisition d'un bâtiment pour le projet d'habitat inclusif	Engagée	Lafrançaise	2023-2024	1.2.1	23
	Création d'un habitat inclusif	Engagée	Lafrançaise	2024-2026	1.2.2	25
Objectif 1.3 : Améliorer les conditions de logement et leur accessibilité	Mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général	Engagée	CC PL	2021-2024	1.3.1	27
	Actions de communication autour de la politique de l'habitat (PIG, ORT)	Engagée	CC PL	2024	1.3.2	29
	Rénovation d'un T4 au sein d'un bâtiment du centre-bourg	En projet	Vazerac	2024-2026	1.3.3	31
Objectif 1.4 : Créer un cadre de vie de qualité en	Etude pour la végétalisation de la rue Louis Pernon	En projet	Lafrançaise	2024	1.4.1	33
	Végétalisation de la rue Louis Pernon	En projet	Lafrançaise	2024-2025	1.4.2	35

AXE ET OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	STATUT	M.O.	CALENDRIER	ACTIO N N°	PAGE N°
valorisant les espaces publics	Restructuration de la place de la Halle (en lien avec la salle multi-activités)	En projet	Lafrançaise	2026-2029	/	/
	Aménagement de la Place du Centre	En maturation	Lafrançaise	A définir	/	/
	Aménagement de la rue du Faubourg du Moulin à Vent	En maturation	Lafrançaise	A définir	/	/
	Etude pour un plan de référence communal	En projet	Meauzac	2024	1.4.3	37
	Etude pour la requalification de la Place de l'église	En maturation	Meauzac	2025	1.4.4	39
	Requalification de la Place de l'église	En maturation	Vazerac	2025-2026	1.4.4	41
	Restructuration de la place de la Lupte en lien avec le projet de reméandrage / renaturation de la rivière	En maturation	Vazerac	2026-2030	/	/
ORIENTATION STRATEGIQUE N° 2 : LA COHESION ET L'EQUILIBRE TERRITORIAL – BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE						
Objectif 2.1 : Maintenir et développer les infrastructures sportives, culturelles et ludiques	Création d'un Dojo intercommunal	Engagée	CC PL	2023-2027	2.1.4	43
	Création d'un pumptrack à la Vallée des Loisirs	En projet	Lafrançaise	2024	2.1.5	45
	Rénovation des courts de tennis	En projet	Lafrançaise	2024	2.1.6	47
	Réhabilitation de la Salle Multi Activités	En projet	Lafrançaise	2025-2027	/	/
	Restructuration de la Maison d'Animations	En projet	Lafrançaise	2026-2028	/	/
	Etude préalable à la création du Musée de l'Electricité	En projet	CC PL	2025-2026	/	/
	Restructuration d'un équipement sportif dédié au Football	En maturation	Lafrançaise	2026	/	/
	Construction d'un équipement sportif pour le futsal	Engagée	Meauzac	2023-2024	2.1.7	49
	Création d'un city-stade	Engagée	Meauzac	2024-2025	2.1.8	51
	Création d'un parcours santé aux lacs de loisirs	En projet	Meauzac	2025-2026	2.1.9	
	Rénovation de la salle des fêtes	En maturation	Meauzac	2026-2027	2.1.10	
	Rénovation de la salle des fêtes en lien avec le projet de création d'un réseau de chaleur	En projet	Vazerac	2025-2027	/	/
Objectif 2.2 : Promouvoir le territoire et renforcer son attractivité	Réhabilitation de la Vallée des Loisirs <i>Phase 1 : création d'une zone de baignade dans le lac</i>	En projet	Lafrançaise	2024-2025	2.2.1	53
	Réhabilitation de la Vallée des Loisirs <i>Phase 2 : reconversion de la piscine municipale en jeux aquatiques et ludiques</i>	En projet	Lafrançaise	2024-2025	2.2.2	55
	Etude pour le réaménagement du site de Pontalaman	Engagée	CC PL	2023-2024	2.2.3	57

AXE ET OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	STATUT	M.O.	CALENDRIER	ACTIO N N°	PAGE N°
	Réaménagement du site de Pontalaman	Engagée	CC PL	2025	/	/
	Définition d'un programme autour de la politique jeunesse et mise en œuvre d'actions	Engagée	CC PL	2024-2027	2.2.4	59
	Stratégie d'accueil et d'attractivité pour les nouveaux arrivants, visiteurs, entreprises et médecins	Engagée	CC PL	A partir de 2021	/	/
Objectif 2.3 : Valoriser le patrimoine architectural et paysager	Aménagement d'une aire de camping-car intégrée dans son environnement	En projet	Lafrançaise	2024-2025	2.3.1	61
	Restauration de l'Eglise Saint-Georges	En maturation	Lafrançaise	A définir	/	/
	Réfection de la toiture de l'église Saint Julien	Engagée	Vazerac	2024	2.3.2	63
Objectif 2.4 : Elaborer et faire vivre le projet de territoire en favorisant l'implication des habitants	Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain	Engagée	Lafrançaise CC PL	2021-2026	2.4.1	65
	Concertation citoyenne pour la définition du projet de territoire	Terminée	CC PL	2022	2.4.2	67
ORIENTATION STRATEGIQUE N° 3 : L'ECONOMIE – DYNAMISER LE TERRITOIRE						
Objectif 3.1 : Accompagner les entreprises dans leur installation et leur développement	Politique d'accueil et d'accompagnement des entreprises locales	Engagée	CC PL	2022-2026	/	/
	Mise en œuvre d'un AMI sur les locaux vacants dans le cadre du projet OCCRe	Engagée	CC PL	2024-2025		
Objectif 3.2 : Renforcer l'attractivité économique du territoire	Requalification de la Zone d'Activité intercommunale Le Rival	Engagée	CC PL	2022-2028	3.2.1	69
	Projet Entreprendre au Cœur des Territoires pour la Création-Reprise d'Entreprise	Engagée	CC PL	2022-2025	3.2.2	71
	Extension du restaurant La Grange	En maturation	Vazerac	A définir	/	/
Objectif 3.3 : Développer le tourisme éco responsable	Mise en place de la charte écotourisme	Engagée	CC PL	A partir de 2022	/	/
	Animation du réseau de partenaires et acteurs du tourisme	Engagée	CC PL	A partir de 2022	/	/
	Etude autour de la création d'une halte routière le long de la V87	En projet	Vazerac	2024	3.3.1	73
	Déploiement de la marque touristique	En projet	CC PL	2024	3.3.2	75
ORIENTATION STRATEGIQUE N° 4 : L'ENVIRONNEMENT, LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE – PRESERVER LES RESSOURCES ET REUSSIR LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE						
Objectif 4.1 : S'engager dans une politique de	Elaboration d'un PCAET	En maturation	CC PL	A définir	/	/
	Création d'une borne de recharge pour véhicules électriques	En projet	Vazerac	2024-2025	4.1.1	77

AXE ET OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	STATUT	M.O.	CALENDRIER	ACTIO N N°	PAGE N°
transition écologique	Etude pour la mise en place d'une unité de production de chaleur (en lien avec une PAC) pour plusieurs équipements communaux du centre-bourg	En maturation	Vazerac	A définir	/	/
Objectif 4.2 : Favoriser la relocalisation des productions agricoles et l'accès à une alimentation de qualité	Mise en place d'un projet alimentaire de territoire (PAT)	Engagée	CC PL	2024	4.2.1	79
	Animation, suivi et pilotage du Projet Alimentaire de Territoire	En projet	CC PL	2024-2027	4.2.2	81
Objectif 4.3 : Intégrer une démarche de développement durable dans les équipements et les espaces publics	Réhabilitation de l'éclairage public du centre-bourg	En projet	Lafrançaise	2024-2025	4.3.2	83
	Rénovation de la mairie (dernière tranche)	Engagée	Lafrançaise	2024	4.3.3	85
	Rénovation énergétique des écoles JB Ver et F Dolto	En projet	Lafrançaise	2024	4.3.4	87
	Etude pour la renaturation de la cour d'école JB Ver / F Dolto	En projet	Lafrançaise	2024	4.3.5	89
	Rénovation énergétique de l'école Jean Baylet à Lunel	En projet	Lafrançaise	2024-2025	4.3.6	91
	Projet d'installation d'un parc solaire	En projet	Meauzac	2024	4.3.7	93
	Modernisation de l'éclairage public (dernière tranche)	Engagée	Vazerac	2023-2024	4.3.8	95
	Amélioration énergétique et aménagement de l'OTI	En projet	CCPL	2024	4.3.9	97
ORIENTATION STRATEGIQUE N° 5 : LES SERVICES ET EQUIPEMENTS – ACCESSIBILITE ET PROXIMITE						
Objectif 5.1 : Favoriser l'installation de professionnels de santé	Mise en œuvre d'une politique d'accompagnement et de soutien à l'installation de professionnels de santé	Engagée	CC PL	A partir de 2022	5.1.1	99
Objectif 5.2 : Maintenir et améliorer les services publics	Mise aux normes de la Crèche intercommunale de Labastide-du-Temple	En projet	CC PL	2025	5.2.1	101
	Etude pour la construction d'une annexe pour le Relais Petite Enfance et salle d'activités à Labastide-du-Temple	En projet	CC PL	2025-2026	5.2.2	103
	Création de nouveaux locaux pour la Maison de l'Intercommunalité	En projet	CC PL	2025-2026	5.2.3	/
	Réhabilitation de l'actuelle médiathèque en salle de classe	En projet	Meauzac	2025	5.2.4	105
	Réhabilitation de l'ancienne mairie par la création d'une média-ludothèque	En projet	Meauzac	2023-2024	5.2.5	107
	Recherche d'opportunités pour la création d'un local infirmier	Engagée	Vazerac	Dès 2022	/	/

AXE ET OBJECTIF	NOM DE L'ACTION	STATUT	M.O.	CALENDRIER	ACTIO N N°	PAGE N°
	Etude prospective pour la requalification de l'îlot de l'ancienne Poste	En maturation	Vazerac	2026-2027	/	/
ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : LES MOBILITES – SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE						
Objectif 6.1 : Développer des alternatives à l'autosolisme	Elaboration d'un projet de mobilité opérationnel sur le territoire des CC du Pays de Lafrançaise, des Deux-Rives, Pays de Serres-en-Quercy et Terre des Confluences	Engagée	CC PL	2024-2026	6.1.1	109
	Coordination de l'étude des mobilités	Engagée	CC PL	2022-2026	/	/
Objectif 6.2 : Développer des aménagements sécurisés pour les mobilités douces	Création d'un cheminement doux route de Lapeyrouse	En projet	Lafrançaise	2024-2026	6.2.1	111
	Création d'un cheminement doux route de Saint-Simon	En projet	Lafrançaise	2024-2026	6.2.2	113
	Création de voies douces	En projet	Meauzac	2024-2025	6.2.3	115
	Aménagement d'une voie douce (T1 : de la Mairie au cimetière) RD34 de 550 m	Engagée	Vazerac	2024-2025	6.2.4	117
	Etude pour la création d'un parking excentré pour la valorisation des espaces publics et en lien avec les mobilités douces et les stationnements	En projet	Vazerac	2024-2025	6.2.5	119

FICHE ACTION N° 1.1.1

Outil d'observation foncière

11

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Mise en place d'un observatoire de la ressource foncière  Un immeuble dégradé Rue Mary Lafon à Lafrançaise – crédit : commune de Lafrançaise
Action n°	1.1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	Imposé par la loi 3DS, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation d'ENAF d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Cette action propose d'adopter une démarche proactive, dans un but de connaissance fine du territoire à l'échelle de l'unité foncière, afin de pallier l'extension urbaine. Elle constitue le préalable au développement d'une offre de logements diversifiés en centre-bourg, répondant à plusieurs besoins : prioritairement la lutte contre la vacance, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, tout en soutenant le renouvellement urbain et l'accompagnement au développement de projets locatifs. L'observatoire de la ressource est à la fois un outil de veille sur l'état du foncier et un outil prospectif puisqu'il propose des leviers d'action ; il permet de « mieux connaître l'existant pour mieux agir ». Outil déployé à l'échelle intercommunale, il ambitionne d'accompagner les élus et techniciens vers la connaissance fine du foncier, et vers la sobriété foncière. L'observation foncière constitue un outil de connaissance au service de l'action, de la prospective et de l'évolution des politiques d'aménagement. C'est une démarche qui allie inventaire, diagnostic et leviers d'actions foncières, qui va permettre une connaissance des marchés et des

	mutations dans le temps et dans l'espace. Cette veille sera formalisée dans un outil informatique type SIG, qui donnera le statut d'occupation à la parcelle. L'observatoire sera développé sur les centres-bourgs à enjeux, qui présentent pour certains des taux de vacance importants (Vazerac, Meauzac, Labastide-du-Temple, L'Honor-de-Cos). L'idée est d'offrir une vision sur les configurations et les accès, l'état de vétusté le cas échéant, les caractéristiques globales du bien. Une grille d'analyse sera établie, où figureront ces caractéristiques. Des secteurs, quartiers ou îlots devront être pré-fléchés, selon leurs intérêts au regard du projet de revitalisation de la collectivité. L'idée est de pouvoir proposer par la suite une stratégie à visée opérationnelle pour les prochaines années, à travers des interventions foncières. Celles-ci pourront être facilitées par les outils de l'ORT selon les secteurs concernés, ou par des stratégies de densification (type Bimby, avec divisions parcellaires) ou de dédensification (ou la « soustraction positive »). [En ce qui concerne les locaux d'activités, des informations issues de l'observatoire pourront être partagées sur la plateforme « Bourse des Locaux et du foncier d'entreprise » développé par la CCI 82.]
Partenaires potentiels	Partenaires techniques : CAUE 82, Cerema, CCI 82, ADIL
Dépenses prévisionnel/définitif	La CC est engagée dans le pilotage de cette action en mobilisant ses moyens humains avec le chef de projets PVD (approximativement 0,05 ETP)
Plan de financement	/
Calendrier	L'action se déroulera sur toute la durée de l'ORT <i>a minima</i> 2023-2028.
Lien autres programmes	Cette action a des objectifs communs avec ceux du contrat Bourg-Centre Occitanie.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de biens apparaissant dans la veille foncière Nombre de biens réhabilités ou rénovés Nombre de Divisions Parcellaires Nombre de PC, DP dans le périmètre ORT Logements concernés par la taxe d'Habitation sur les Logements Vacants sur Lafrançaise Taux de Vacance Données DGFiP, DVF Nombre de commerces rénovés + évolution de la CFE et de la CVAE Nombre de raccords au réseau d'eau potable Versus les mètres linéaires d'extension de réseau créés Nombre de raccords au réseau d'assainissement créés dans le périmètre ORT
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans une démarche de revitalisation de centre-bourg, la connaissance et la maîtrise foncière apparaissent nécessaires. Cette action permettra une meilleure connaissance des réserves foncières et pourrait motiver d'éventuelles préemptions, en lien avec des projets portés par la municipalité ou par des particuliers. Certains biens immobiliers ne sont plus sur le marché et des leviers juridiques peuvent débloquer certaines situations. L'observatoire permettra à la collectivité de mieux connaître son territoire afin d'activer les leviers nécessaires, plus particulièrement les outils de l'ORT.
Besoins	Pour la réalisation de relevés / diagnostics, autorisation de pénétrer des propriétés privées le cas échéant.

FICHE ACTION N° 1.1.2

Etude d'opportunités préalable à la mise en place d'outils tels que le VIR, DIIF ou le RHI-THIRORI

13

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Etude d'opportunités VIR, DIIF et de faisabilité RHI-THIRORI
Action n°	1.1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communes en ORT
Description de l'action	A partir des données issues de l'Observatoire, il s'agit d'étudier la pertinence de mobiliser des dispositifs tels que la Vente d'Immeuble à Rénover (VIR) et le DIIF (Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière) qui entraînent des aides financières à destination des porteurs de projets. Ces aides s'appliquent à tout maître d'ouvrage, public, parapublic ou privé. En complément, l'opération de RHI- et le dispositif THIRORI sont menées en amont du VIR et du DIIF, lors de la phase foncière de l'opération. L'opération de RHI, sous maîtrise d'ouvrage publique locale, concerne les immeubles insalubres irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation. Le dispositif Thirori vise la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles acquis par expropriation ou à l'amiable. Il concerne notamment les immeubles sous arrêté d'insalubrité réparable, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité. Le VIR et le DIIF entraînent des aides de l'Anah au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil). Ces dispositifs participent à la fois : - d'une approche incitative du traitement du parc privé : pour des propriétaires, ils facilitent la vente à des maîtres d'ouvrage professionnels en valorisant leur bien et prévenant ainsi les risques d'acquisition par des propriétaires indécis ; - d'une approche plus volontariste, par le rachat de biens sous arrêté d'insalubrité/de péril ou déclaration d'utilité publique d'opération de restauration immobilière, ou ayant déjà fait l'objet de financements de RHI / THIRORI (Traitement de l'Habitat Insalubre, Réparable ou dangereux, et des Opérations de Restructuration Immobilière).
Partenaires	Partenaires techniques : DDT, Anah, dans le cadre de sa politique d'aides aux opérateurs immobiliers, d'aménagement et de portage fonciers. Financiers : les porteurs de projets peuvent être des bailleurs sociaux, SEM, des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA), sociétés publiques locales (SPL), Etablissements Publics d'Aménagement (EPA), concessionnaires d'aménagement, EPFL, promoteurs privés, etc.)

Dépenses prévisionnel / définitif	Temps de travail d'agents (chef de projets PVD) : environ 0,01 ETP.
Plan de financement	/
Calendrier	L'action se déroulera sur toute la durée de l'ORT <i>a minima</i> 2023-2028.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action comporte des objectifs communs au PIG, au CRTE et Bourg-Centre Occitanie.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'immeubles ou maisons de ville réhabilités avec gain énergétique (saut d'au moins deux étiquettes énergétiques, avec atteinte au minimum de l'étiquette D du DPE) - Nombre de logements vacants ou dégradés remis sur le marché - Logements concernés par la taxe d'Habitation sur les Logements Vacants sur Lafrançaise - Taux de Vacance - Données DGFiP, DVF - Nombre de raccords au réseau d'eau potable <i>versus</i> les mètres linéaires d'extension de réseau créés - Nombre de raccords au réseau d'assainissement créés dans le périmètre ORT et les mètres linéaires d'extension de réseau créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Le VIR et le DIIF s'appliquent sur les secteurs d'intervention de l'ORT. Dans les quartiers anciens en secteur détendus, la réhabilitation d'immeubles par les aménageurs ou opérateurs permet de redonner confiance aux investisseurs privés et de réamorcer une dynamique immobilière et foncière. Ces dispositifs permettent de rendre le centre-ville plus attractif par une offre de logements de qualité à prix abordable. Ils favorisent l'accession sociale dans l'ancien et la remise sur le marché de logements vacants. Ils permettent de sécuriser l'intervention des opérateurs institutionnels et des investisseurs privés et professionnalisent les projets.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 1.1.3

Réhabilitation de l'ancienne mairie

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Réhabilitation de l'ancienne mairie par la création d'un logement communal 
Action n°	1.1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Meuzac Collectivité territoriale
Description de l'action	La commune de Meuzac est propriétaire d'un bâtiment qui se situe au 2 route de Lafrançaise et au 9 place du 8 Mai 1945. Au rez de chaussée se trouve le bureau de l'ancienne mairie et au 1^{er} étage un logement communal. Les travaux de rénovation énergétique n'ont jamais été réalisés sur ce bâtiment, la commune change souvent de locataire, car ce logement, de 80 m², est une passoire énergétique. Afin de mieux répondre aux attentes des administrés, le Conseil Municipal décide d'engager les travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment.
Partenaires	Partenaire technique : Architectes, PETR GQG, CAUE Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CCPL
Dépenses prévisionnel/définitif	150 000 € HT
Plan de financement	Pour la réalisation de ce projet, la commune a déposé une demande de subvention au titre de la DETR, Fonds Verts, Région, Conseil Départemental au titre du contrat

	d'équipement et auprès de la Communauté de communes au titre de Fonds de concours.
Calendrier	Lancement d'appel d'offres : T1 2024 Début des travaux : T2 2024 Fin des travaux : T3 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le PETR de GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m² rénovés Factures énergétiques Nombre de logements communaux mis en location
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est inscrit dans le secteur d'intervention de l'ORT. La réhabilitation de ces logements valorise et dynamise le centre Bourg et augmente l'offre en logement.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.4

Rénovation de logements communaux

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Rénovation énergétique de quatre logements communaux 
Action n°	1.1.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Meauzac Collectivité territoriale
Description de l'action	La commune de Meauzac possède quatre logements inhabitables au centre bourg. Afin de pouvoir les mettre en location, des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique sont indispensables. Au vu de la forte demande de logements sur la commune, le Conseil Municipal décide d'engager les travaux de réhabilitation et de rénovation énergétiques de ces logements et décide de déposer un dossier de demande de subvention.
Partenaires	Partenaire technique : CAUE, PETR GQG Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CCPL
Dépenses prévisionnel / définitif	425 400 € HT
Plan de financement	ETAT : 25% FONDS VERTS : 20% REGION : 8 % DEPARTEMENT : 25%

	FONDS DE CONCOURS : 2% AUTOFINANCEMENT : 20%
Calendrier	Début de travaux : T2 2024 Fin de travaux : T4 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le PETR de GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m² rénovés Factures énergétiques Nombre de logements communaux mis en location
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est inscrit dans le secteur d'intervention de l'ORT. La réhabilitation de ces logements valorise et dynamise le centre Bourg et augmente l'offre en logement.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.5

Acquisition d'un bâtiment pour le projet d'habitat inclusif

19

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Acquisition d'un immeuble au sein d'un îlot stratégique 
Action n°	1.1.5
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Meauzac Collectivité territoriale
Description de l'action	L'acquisition d'un bâtiment au sein d'un îlot stratégique est indispensable pour la commune. Cette acquisition permettra à la commune de procéder à l'aménagement du centre bourg et de créer 26 logements sociaux, à proximité directe des services et équipements.
Partenaires	Financiers : Etat, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	150 000 €ht
Plan de financement	A définir
Calendrier prévisionnel (non définitif)	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le GQG

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements créés ; - Nombre de mètres carrés rénovés au sein d'un bâtiment du centre-bourg à réaménager
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette acquisition est la condition de réalisation du projet de création de logements sociaux en cœur de bourg (voir fiche action suivante).
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.6

Création de logements sociaux en centre-bourg

21

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Création de 26 logements sociaux au sein d'un îlot stratégique 
Action n°	1.1.6
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Meauzac, collectivité territoriale Ou Tarn-et-Garonne Habitat, OPH
Description de l'action	La commune est propriétaire d'un bâtiment mitoyen avec un bâtiment au sein de l'îlot stratégique, l'acquisition du bâtiment au sein de l'îlot permettra à la commune de démolir l'ensemble afin de construire les 26 logements sociaux en requalifiant le centre du village.
Partenaires	Partenaires techniques : architecte, TGH, EPFL Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté de communes, CAF, ANAH
Dépenses prévisionnel / définitif	2 000 000 €ht
Plan de financement	A définir

Calendrier prévisionnel (non définitif)	2024-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Ce projet permettra à la collectivité de répondre aux demandes des usagers en termes de logement et la rénovation de passoire thermique.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements créés ; - Nombre de mètres carrés rénovés au sein d'un bâtiment du centre-bourg à réaménager.
Conséquence sur la fonction de centralité	CRTE porté par le GQG
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.1

Acquisition d'un bâtiment pour le projet d'habitat inclusif

23

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Acquisition d'un immeuble pour la création d'un habitat inclusif 
Action n°	1.2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise, PVD
Description de l'action	Lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Bien Vieillir », lancé par l'ANCT en 2021, la commune souhaite développer des logements inclusifs au sein d'un bâtiment vacant à réhabiliter dans le centre-bourg. L'idée est de pouvoir offrir huit appartements en location pour des seniors de 65 ans et plus et des personnes en situation de handicap. Depuis quelques années déjà, des besoins ont été identifiés sur le territoire en termes de logements locatifs adaptés aux seniors, afin de compléter le parcours résidentiel : il leur est difficile d'entretenir et de supporter les charges d'un logement individuel devenu trop grand par rapport aux besoins et usages de personnes vivant seules ou en couple. L'habitat inclusif est un habitat destiné aux personnes handicapées et aux seniors qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Les locataires disposent chacun d'un logement individuel, adapté et sécuritaire. Des espaces communs sont le support d'activités collectives. Réel lieu de vie animé, notamment par la présence d'un coordinateur / animateur, le projet permet aux seniors de profiter de moments conviviaux, tout en ayant leurs espaces d'intimité. Un accompagnement individualisé pour le soutien à l'autonomie est possible par ailleurs : les résidents en situation de handicap ou de perte d'autonomie peuvent solliciter un accompagnement (services sociaux et médicaux). Ce mode d'habitat

	est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, construit en collaboration avec les habitants. Une charte est co-construite avec les futurs résidents. Elle définit le projet social de vie partagée, notamment les modalités des activités en groupe : la programmation, le rôle du coordinateur-animateur, etc. Par ailleurs, la candidature à l'AMI a permis de mettre en place une synergie et de renforcer le maillage d'acteurs déjà présents sur le territoire. Des ateliers de travail sont venus nourrir la réflexion. Une convention d'Aide à la Vie Partagée est en cours de signature entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et la commune de Lafrançaise (convention « Mobilisation de l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif »), pour une durée de 7 ans (2022-2029). La collectivité est en réflexion autour du montage de l'opération, il sera notamment étudié la possibilité d'un montage en DIIF.
Partenaires	Partenaires financiers : Banque des Territoires, CD82, la CNSA, l'ARS, l'Europe (Leader), Etat (DETR DSIL), ADEME, Fondation de France, Partenaires techniques : les services de la commune (l'EHPAD Résidence du Lac, le CCAS, Portage de Repas à domicile), les services de l'intercommunalité (Centre Social Intercommunal, France Services, Médiathèque, Ludothèque), le Club des Aînées Lafrançaisains, Géronto 82, La Mutualité Française, l'APAS82, la CPTS Quercy-Garonne, la Maison de Santé du Pays Lafrançaisain.
Dépenses prévisionnel / définitif	Coûts acquisition : 171 150 € dont : - 154 000 € - Frais de notaire 11 550 € - Etudes diverses : 6 500 €
Plan de financement	Etat (DETR), Conseil Départemental (aide à la pierre)
Calendrier prévisionnel (non définitif)	- Mars à juin 2022 : étude d'opportunité dont production d'un diagnostic bâtiminaire autour de 4 bâtiments vétustes ou en mauvais état, en centre bourg - 27 mai 2022 : dépôt de l'AMI Habitat Inclusif - Juin à Décembre 2023 : montage de l'opération immobilière et étude de programme - 1er trimestre 2024 : recrutement d'un maître d'œuvre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est en lien avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Habitat Inclusif : la Fabrique à Projets » (anciennement « AMI Bien Vieillir ») de l'ANCT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements inclusifs créés ; - Nombre de seniors logés en centre-bourg ; - Nombre de mètres carrés rénovés au sein d'un bâtiment du centre-bourg à réaménager.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les logements inclusifs prendront place au sein d'un bâtiment à réhabiliter du centre-bourg de Lafrançaise, dans le périmètre d'intervention de l'ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.2

Création d'un habitat inclusif

25

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Création d'un habitat inclusif
Action n°	1.2.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise, PVD
Description de l'action	Lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Bien Vieillir », lancé par l'ANCT en 2021, la commune souhaite développer des logements inclusifs au sein d'un bâtiment vacant à réhabiliter dans le centre-bourg. L'idée est de pouvoir offrir huit appartements en location pour des seniors de 65 ans et plus et des personnes en situation de handicap. Depuis quelques années déjà, des besoins ont été identifiés sur le territoire en termes de logements locatifs adaptés aux seniors, afin de compléter le parcours résidentiel : il leur est difficile d'entretenir et de supporter les charges d'un logement individuel devenu trop grand par rapport aux besoins et usages de personnes vivant seules ou en couple. L'habitat inclusif est un habitat destiné aux personnes handicapées et aux seniors qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Les locataires disposent chacun d'un logement individuel, adapté et sécuritaire. Des espaces communs sont le support d'activités collectives. Réel lieu de vie animé, notamment par la présence d'un coordinateur / animateur, le projet permet aux seniors de profiter de moments conviviaux, tout en ayant leurs espaces d'intimité. Un accompagnement individualisé pour le soutien à l'autonomie est possible par ailleurs : les résidents en situation de handicap ou de perte d'autonomie peuvent solliciter un accompagnement (services sociaux et médicaux). Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, construit en collaboration avec les habitants. Une charte est co-construite avec les futurs résidents. Elle définit le projet social de vie partagée, notamment les modalités des activités en groupe : la programmation, le rôle du coordinateur-animateur, etc. Par ailleurs, la candidature à l'AMI a permis de mettre en place une synergie et de renforcer le maillage d'acteurs déjà présents sur le territoire. Des ateliers de travail sont venus nourrir la réflexion. Une convention d'Aide à la Vie Partagée est en cours de signature entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et la commune de Lafrançaise (convention « Mobilisation de l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif »), pour une durée de 7 ans (2022-2029). La collectivité est en réflexion autour du montage de l'opération, il sera notamment étudié la possibilité d'un montage en DIIF.
Partenaires	Partenaires financiers : Banque des Territoires, CD82, la CNSA, l'ARS, l'Europe (Leader), Etat (DETR DSIL), ADEME, Fondation de France,

	Partenaires techniques : les services de la commune (l'EHPAD Résidence du Lac, le CCAS, Portage de Repas à domicile), les services de l'intercommunalité (Centre Social Intercommunal, France Services, Médiathèque, Ludothèque), le Club des Aînés Lafrançaisains, Géroto 82, La Mutualité Française, l'APAS82, la CPTS Quercy-Garonne, la Maison de Santé du Pays Lafrançaisain.
Dépenses prévisionnel / définitif	- Dépenses prévisionnelles : 2,3M€ - Recettes prévisionnelles annuelles : en cours de définition
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier prévisionnel (non définitif)	- Mars à juin 2022 : étude d'opportunité dont production d'un diagnostic bâtiminaire autour de 4 bâtiments vétustes ou en mauvais état, en centre bourg - 27 mai 2022 : dépôt de l'AMI Habitat Inclusif - Juin à Décembre 2023 : montage de l'opération immobilière et étude de programme - Dernier trimestre 2024 : purge permis de construire - 4eme trimestre 2023 : préparation au lancement du chantier - 1er trimestre 2024 : lancement des travaux - 2024-2025 : phase chantier - 3eme trimestre 2025 : réception des travaux - A partir de fin 2025 : habitat inclusif en fonctionnement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est en lien avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Habitat Inclusif : la Fabrique à Projets » (anciennement « AMI Bien Vieillir ») de l'ANCT Cette action est également inscrite au contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements inclusifs créés ; - Nombre de seniors logés en centre-bourg ; - Nombre de mètres carrés rénovés au sein d'un bâtiment du centre-bourg à réaménager.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les huit logements inclusifs prendront place au sein d'un bâtiment à réhabiliter du centre-bourg de Lafrançaise, dans le périmètre d'intervention de l'ORT.
Annexes	LE BIEN VIEILLIR L'AMI habitat inclusif : la fabrique à projets 63 projets d'habitat inclusif sélectionnés, bénéficiaires d'un soutien de la Cnsa, de la Banque des territoires et de l'ANCT 3 ateliers de l'habitat inclusif organisés par l'ANCT et le POPSU destinés aux porteurs de projet lauréats Commune PVD dans laquelle au moins un projet d'habitat inclusif bénéficie du dispositif Bien vieillir : la Fabrique à projets ● projet d'habitat inclusif Source : ANCT 2022 / Mairie de Lafrançaise - ANCT juin 2021 - Campagne 2022

FICHE ACTION N° 1.3.1

Mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG)

27

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général 
Action n°	1.3.1.
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	Le PIG permet le renouvellement du bâti et l'adaptation des logements aux modes de vie actuels et futurs, en tenant compte entre autres du vieillissement de la population, dans le respect du caractère patrimonial du centre : - Agir sur la performance énergétique du bâti existant et la précarité énergétique - Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées - Traiter les situations d'habitat indigne, très dégradé et dégradé - Réinvestir les logements vacants - Remettre sur le marché des logements ayant été rénové et développer une offre locative à loyers maîtrisés - Favoriser la mixité sociale et attirer de nouveaux ménages - Lutter contre l'insalubrité et la dégradation du bâti - Accompagner la politique de santé publique - Accompagner les polices du Maire et du Préfet - Favoriser des rénovations de qualité sur le bâti ancien et patrimonial - Assistance technique des propriétaires pour la définition de leurs projets et administrative pour le montage des dossiers de subventions - Accompagner les publics les plus modestes, les plus précaires - Informer et communiquer sur le contenu du dispositif - Conseiller la collectivité - Effets sur l'environnement en permettant des économies d'énergies - Baisse des factures énergétiques des ménages - Impact sur l'économie locale : génération d'activité et d'emplois L'objectif est de 7 dossiers PO (autonomie, énergie et dégradé confondus) par an dans le secteur d'intervention ORT défini sur Lafrançaise, et 3 dossiers PB.
Partenaires	Etat, Anah, CD82, Région, CAF, ADIL
Dépenses prévisionnel / définitif	Estimation suivi-animation : le coût prévisionnel de l'opérateur a été estimé à 60 000€ HT/an soit 180 000€ HT pour 3 ans, Estimation pour l'intervention sur l'habitat insalubre : 8 500€Ht/an soit 25 500€htc/3 ans soit 30 600€TTC/3ans. Total suivi-estimation : 68 500€Ht/ 82 200€Ttc / an soit 205 500€Ht soit 246 600€Ttc/3 ans

	ANAH : 23 975€Ht et Prime ingénierie : 25 680€ soit 49 655€ht/an soit 148 965€ht/3 ans. CD 82 : 35 830€ / an = Dont aides aux travaux PO : 23 500€ Dont aide ingénierie : 12 330€ Région : 50 500€ / an = Dont aides aux travaux PO : 43 500€ Dont aides aux travaux PB : 7 000€ Total participation Communauté de communes pour les aides aux propriétaires : 39 500€ / an soit 118 500€ / 3 ans
Plan de financement	Communauté de communes : 20 215€ / an Conseil Départemental : 15% Anah : 35% Investissement du privé Pour 1€ émis par la CC, sont générés : 33,68€ d'aide publique et 44,08€ d'investissement privé (soit un ratio de 43.3% d'aides publiques pour 56.7% d'investissements privés).
Calendrier	- Septembre 2020 : réalisation de l'étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ; - 30/07/21 : signature de la convention-cadre pour le programme d'intérêt général pour une durée de 3 ans à compter de cette date soit jusqu'au 30/07/2024 (renouvelable 1 an + 1 an) ; - Octobre 2022 : Bilan de l'année 1 du PIG et production d'un rapport d'activité
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est inscrite dans le contrat-cadre Boug-Centre Occitanie (2019-2021) et correspond au projet 1.1.2 « Etude et mise en œuvre d'une OPAH ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de dossiers instruits pour les PO et PB auprès des animateurs du PIG - Nombre de dossiers « précarité énergétique », « autonomie » et « logement très dégradé ou indigne » - Nombre de dossiers « lutte contre l'habitat indigne » et de visites réalisées - Taxations perçues au titre de la THLV sur la commune de Lafrançaise - Nombre de raccords au réseau d'assainissement créés - Nombre de raccords au réseau d'eau potable croisé avec les linéaires d'extension de réseau - Observatoire National de la Précarité Énergétique - Nombre de Déclarations de Travaux - Nombre de biens locatifs et nombre de PO
Conséquence sur la fonction de centralité	Le PIG est un outil de renouvellement urbain. Un objectif de nombre de dossiers qui doivent être menés dans le secteur d'intervention de l'ORT a été déterminé.
Annexes	 La vacance sur le Bourg-centre de Lafrançaise en septembre 2020 (données à réactualiser) – Réalisation : Urbanis, 2020

FICHE ACTION N° 1.3.2

Faire connaître les outils et dispositifs d'amélioration de l'habitat

29

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Communication autour de la politique de l'habitat (PIG et ORT)  Soirée d'information PIG/Denormandie dans l'Ancien – 05/06/23
Action n°	1.3.2.
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	Cette action vise à communiquer autour des dispositifs et des aides à l'amélioration de l'habitat qui existent sur le territoire : le Programme d'Intérêt Général et l'Opération de Revitalisation de Territoire. L'opérateur en charge du suivi-animation du PIG mène déjà des actions de communication. L'idée est de co-construire avec lui une communication plus renforcée, en faisant connaître les leviers utiles aux porteurs de projets par le biais de l'ORT. L'objectif est également de former les élus et agents territoriaux du territoire.
Partenaires	Le bureau d'études en charge de l'animation du PIG, l'ADIL 82, la CMA, la CCI, le CAUE, la DDT, le CEREMA, artisans locaux et RGE.
Dépenses prévisionnel/définitif	La CC est engagée dans le pilotage de cette action en mobilisant ses moyens humains : chargée de mission développement local (0,001 ETP) et chef de projet PVD (0,01 ETP).
Plan de financement	/

Calendrier	A partir de la prise d'effets des outils juridiques de l'ORT, et sur toute la durée de la convention, de 2023 à 2028.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec la convention de PIG et le bureau d'études missionné pour son animation.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de réunions d'information organisées et animées ; - Nombre de supports réalisés ; - Nombre de personnes rentrant en contact avec le BE chargé du suivi-animation du PIG - Nombre de participants aux réunions.
Conséquence sur la fonction de centralité	La communication autour des dispositifs et outils de rénovation du parc ancien permet d'informer les investisseurs, propriétaires bailleurs ou occupants. Cela encourage le déclenchement d'opérations de travaux de rénovation, et permet ainsi de maintenir et renouveler le parc en bon état, notamment en centre bourg.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 1.3.3

Création d'un T4 par la rénovation d'un bâtiment en centre-bourg

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Création d'un logement communal au centre-bourg de Vazerac 
Action n°	1.3.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Vazerac Collectivité territoriale
Description de l'action	Création d'un logement T4 avec jardin dans le centre-bourg de la commune, à proximité immédiate avec les commerces
Partenaires	Partenaires techniques : PETR, EPFL Montauban, ABF, CAUE Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel / définitif	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier prévisionnel (non définitif)	2024-2026
Lien autres programmes et	CRTE

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements communaux en location - Facture d'énergie - Nombre de mètres carrés rénovés au sein d'un bâtiment du centre-bourg à réaménager.
Conséquence sur la fonction de centralité	En rénovant un bâtiment vacant au cœur du village, la commune entame une réelle valorisation de son patrimoine urbain tout en évitant l'extension du bâti sur le patrimoine naturel. On crée ainsi des logements et de l'activité sans étendre l'urbanisation sur les espaces naturels ou cultivés. C'est aussi une volonté de revitaliser et reconquérir le cœur du village.
Annexes	Soumis à l'autorisation de l'ABF 

FICHE ACTION N° 1.4.1

Etude pour la requalification de la rue Louis Pernon

33

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Etude pour la végétalisation de la rue Louis Pernon 
Action n°	1.4.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise, PVD
Description de l'action	La rue Louis Pernon est l'une des premières rues dites « plateau » réalisée à l'échelle du Département de Tarn-et-Garonne. La commune a bénéficié en 1982 du programme « Bastides et Villages de Caractère » initié par la Région Midi-Pyrénées (réaménagement de la rue Louis Pernon et de la place de la Promenade). Elle est en sens unique (voir image ci-dessus). Cet aménagement se justifie par l'héritage de la forme de la Bastide et ses profils de rue plutôt réduits, la création à l'époque de places de stationnement. Cet aménagement est de fait la réponse aux besoins de la vie quotidienne (logistique, défense incendie...). La distribution des usages sur cette artère centrale favorise le stationnement pour accéder aux commerces. Dans la continuité du projet de requalification de la rue Mary Lafon (2018), les élus souhaitent améliorer l'ambiance de la rue Louis Pernon, axe parallèle. Le projet est inscrit dans le plan de référence de la commune depuis 2016. Cette rue plateau en partie basse, présente une discontinuité d'aménagement avec la partie haute. La priorité est la sécurisation, puis la renaturation de cet axe. L'enjeu de cette requalification sera l'intégration de stationnements sans dépréciation du paysage. La commune souhaite par ailleurs réduire voire stopper les plantations en bacs et privilégier celles en pleine terre. Il s'agira donc pour cette action d'étudier les espaces où il est possible de créer des fosses de plantation en pleine terre, au regard des contraintes techniques (passage

	de réseaux et possibilité de raccordements pour un système goutte-à-goutte, étude autour des essences adaptées à l'ombre sèche...). L'étude permettra une estimation financière.
Partenaires	Syndicat Départemental des Energies 82, CAUE
Dépenses prévisionnel	Budget prévisionnel pour l'éclairage public : 12 580€ HT (dépose anciens luminaires, fourniture et pose des nouveaux dispositifs d'éclairage public) Budget prévisionnel pour la végétalisation : en cours de définition
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier	Réalisation de l'étude : 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite au contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Mètres carrés renaturés / desartificialisés - Nombre d'essences végétales plantées - Nombre de candélabres remplacés - Nombre de places de stationnement créées ou supprimées - Appréciation des aménagements - Effet sur les commerces et les habitations - Etude comparative de la chambre de commerces sur l'évolution des commerces dans la ville - Evolution du linéaire commercial en lien avec le PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	La rue Louis Pernon fait partie des axes structurants de la commune. Le projet de végétalisation permettra un rafraîchissement de la ville, et contribuera à une gestion optimisée de l'eau et de son cycle. La nature dans les petites villes fait écho à des enjeux qui ont trait à la revitalisation des petites villes, par exemple la préservation ou le renforcement de la qualité du cadre de vie pour les habitants comme pour les visiteurs de passage. La modernisation de l'éclairage public répond par ailleurs aux objectifs de la transition écologique, dans la commune-centre de l'EPCI qui, de par son activité économique et ses flux piétonniers, a besoin d'un éclairage nocturne renforcé et idéalement peu consommateur d'énergie.
Annexes	 Cartographie de situation de la Rue Louis Pernon – Source Geoportail, 2022

FICHE ACTION N° 1.4.2

Renaturation de la rue Louis Pernon

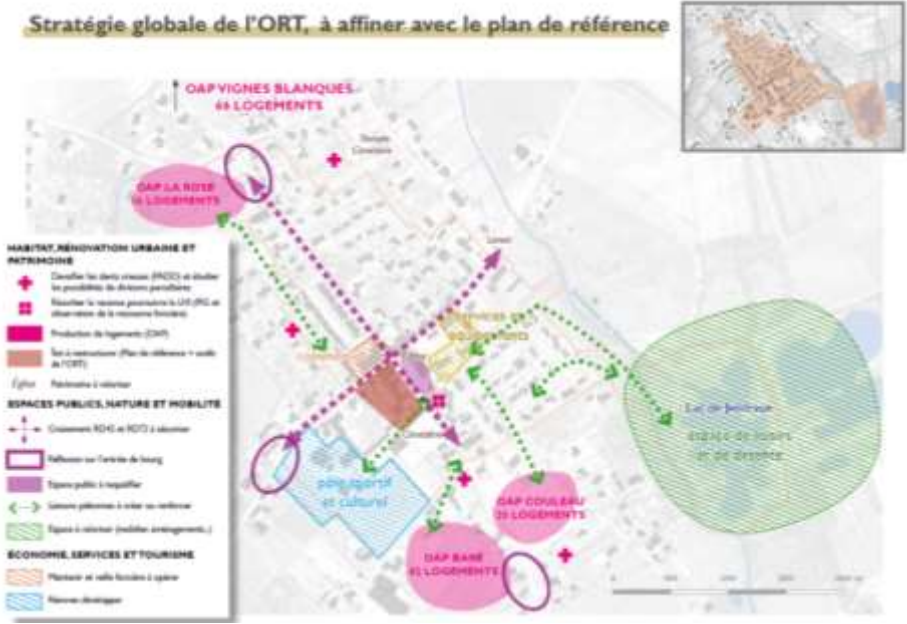
Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Végétalisation de la rue Louis Pernon  LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, UNE PORTE D'ENTRÉE DU BOURG VÉGÉTALISÉE ET AGRÉABLE © CAUE 82 Plantation de deux massifs de végétaux de part et d'autre de l'escalier de l'Office de Tourisme. Suppression de la première travée afin de créer une continuité de trottoir. Plantation d'un long massif d'arbustes et plantes vivaces afin de mettre à distance l'ancien portail de la mairie. 
Action n°	1.4.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise

Description de l'action	L'action vise d'une part à végétaliser les trottoirs dans un objectif de lutte contre les îlots de chaleur en période estivale, tout en créant un espace public plus qualitatif et esthétique pour les usagers. Les bacs de plantation seront retirés et parallèlement sera étudié la possibilité de réguler la vitesse à 20km/h. Le but est de sécuriser les déplacements malgré l'absence des bacs et ainsi encourager les déplacements dits « actifs ». Parallèlement, l'action vise à déposer l'ancien éclairage public et le remplacer par un éclairage LED économe en énergie, non-dirigé vers le ciel, afin de réduire les nuisances lumineuses et d'éclairer de manière plus efficace les espaces publics. La végétalisation de cet axe structurant se fera en soustraction de l'existant dans un souci d'économie de moyens, par une désimperméabilisation à certains points précis, par la plantation d'essences économes en eau, et autant que faire se peut, locale et adaptée au climat. Ces travaux de plantation seraient réalisés en régie autant que faire se peut, afin de valoriser le travail des agents communaux. Le projet s'inscrit en cohérence avec la démarche globale entreprise par la commune, autour de sa politique d'aménagement durable des paysages et des espaces publics. Cette démarche a d'ailleurs été récompensée par l'obtention en Juillet 2023 de la deuxième fleur au label « Villes et Villages Fleuris ».
Partenaires	Syndicat Départemental des Energies 82, CAUE
Dépenses prévisionnel	Budget prévisionnel pour l'éclairage public : 12 580€ HT (dépose anciens luminaires, fourniture et pose des nouveaux dispositifs d'éclairage public) Budget prévisionnel pour la végétalisation : en cours de définition
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier	Date prévisionnelle de réalisation : 2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le projet de territoire 21-27 du PETR GQG et répondant aux objectifs du CRTE (ambition n°3 - orientations n°3-4 et n°3-5). Cette action est également inscrite au contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Mètres carrés renaturés / desartificialisés - Nombre d'essences végétales plantées - Nombre de candélabres remplacés - Nombre de places de stationnement créées ou supprimées - Appréciation des aménagements - Effet sur les commerces et les habitations - Etude comparative de la chambre de commerces sur l'évolution des commerces dans la ville - Evolution du linéaire commercial en lien avec le PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	La rue Louis Pernon fait partie des axes structurants de la commune. Le projet de végétalisation permettra un rafraîchissement de la ville, et contribuera à une gestion optimisée de l'eau et de son cycle. La nature dans les petites villes fait écho à des enjeux qui ont trait à la revitalisation des petites villes, par exemple la préservation ou le renforcement de la qualité du cadre de vie pour les habitants comme pour les visiteurs de passage. La modernisation de l'éclairage public répond par ailleurs aux objectifs de la transition écologique, dans la commune-centre de l'EPCI qui, de par son activité économique et ses flux piétonniers, a besoin d'un éclairage nocturne renforcé et idéalement peu consommateur d'énergie.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 1.4.3

Plan de référence communal

37

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Elaboration d'un plan de référence communal 
Action n°	1.4.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Meauzac Collectivité territoriale
Description de l'action	La commune décide de mettre en place un Plan de référence afin d'inscrire et répertorier tous projets à venir de la commune. Ce Plan est une boîte à outil, qui permet au Conseil Municipal de voir l'ensemble du projet et de le planifier.
Partenaires	Partenaires techniques : Etat, CAUE, TGCC, Conseil Départemental, Bureau d'Etudes, Conseil Régional, CC PL, PETR GQG Partenaires financiers : Etat, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel / définitif	40 000€ ht
Plan de financement	Etat : à définir Conseil Départemental : à définir

Calendrier prévisionnel (non définitif)	Premier trimestre 2024 : lancement de l'appel à candidatures
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le PETR GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements communaux en location - Facture d'énergie - Nombre de mètres carrés rénovés au sein d'un bâtiment du centre-bourg à réaménager.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est indispensable pour la commune, il permet à la collectivité de voir en globalité les actions à mener et de pouvoir planifier et les prioriser.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 1.4.4

Requalification de la Place de l'Eglise

39

Orientation stratégique	L'habitat et le cadre de vie – Habiter le territoire
Action nom	Requalification du centre du village – Place de l'Eglise 
Action n°	1.4.4
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Meauzac Collectivité territoriale
Description de l'action	La commune de Meauzac a inscrit dans son Plan de Référence le projet de requalification de la place de l'église et le cœur du village. Ce projet consiste à renaturer le centre du village et créer les cheminements doux.
Partenaires	Partenaires techniques : Etat, CAUE, TGCC, Conseil Départemental, Bureau d'Etudes, Conseil Régional, CC PL, PETR GQG Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de L'Eau, SDE
Dépenses prévisionnel / définitif	800 000€ ht
Plan de financement	A définir

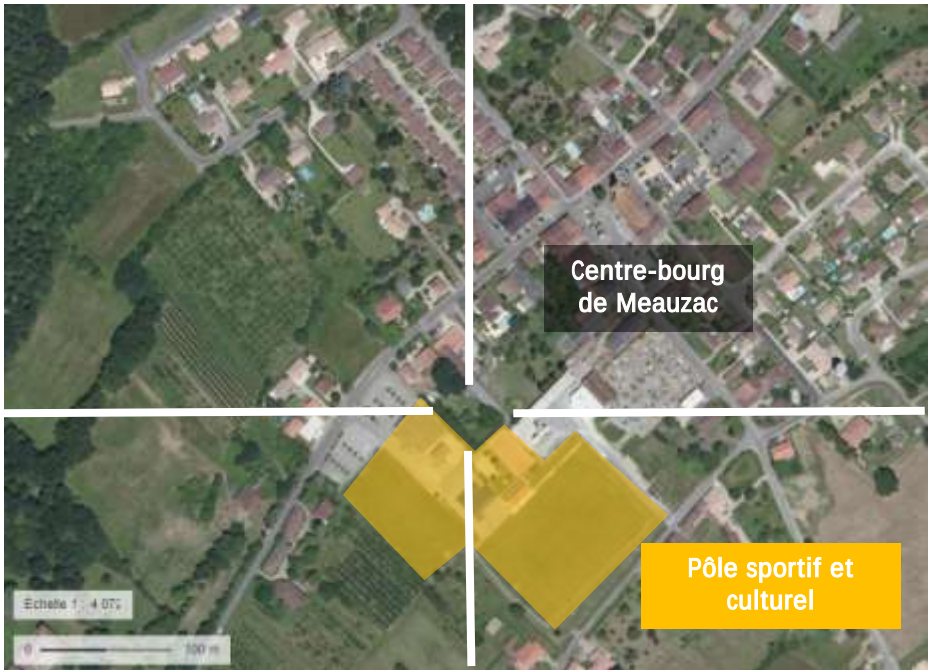
Calendrier prévisionnel (non définitif)	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le PETR GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de m² réaménagés - Nombre de m² renaturés - Appréciation des usagers - Impact sur les commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet de valoriser le centre du village en termes de logement, de rénovation de l'espaces publics et de renforcer les mobilités par la création de chemin piétonnier ou de piste cyclables.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.4

Création d'un dojo intercommunal

41

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Création d'un équipement sportif à rayonnement intercommunal
Action n°	2.1.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	La Communauté de Communes souhaite créer un Dojo intercommunal pour permettre au TRT Judo 82 de mieux se structurer sur le territoire et lui proposer des locaux adaptés à l'enseignement et à la pratique des arts martiaux. Le club compte actuellement 147 adhérents. Le projet de construction d'un Dojo intercommunal sur la commune de Meauzac n'est pas dû à un hasard opportun de la part de l'EPCI mais d'un véritable besoin d'un club structuré (Le club compte 4 salariés, l'équivalent de 1.5 ETP) pour assumer une activité sportive déployée de plusieurs années sur une bonne partie du territoire intercommunal. En effet, le TRT Judo 82 a formulé une demande d'équipement depuis plusieurs années et est soutenu par les collectivités. En effet, l'activité du judo s'est implantée sur plusieurs communes du territoire : à Lafrançaise dans les bâtiments sportifs du Collège et à Meauzac qui accueille les populations des communes environnantes (Barry d'Islemade, Labastide du Temple, les Barthes, pour la plaine, puis Lafrançaise, jusqu'à Vazerac). Un terrain a été identifié pour accueillir le projet, il est constitué de deux parcelles totalisant 995 m² situé à proximité immédiate d'un ensemble sportif et culturel regroupant la salle des fêtes de Meauzac (où se déroulent actuellement les cours de judo), de la maison des associations et des stades.
Partenaires	Etat et ANS, Conseil Départemental 82, Région Occitanie, Europe (LEADER)
Dépenses prévisionnel/définitif	1 739 844 €ht découpé ainsi T1 = 827 886 €ht T2 = 911 558 €ht
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier	2023 : choix du Maître d'Œuvre 2024-2025 : DCE, travaux 2025-2026 : livraison
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans le CRTE porté par le PETR GQG (ambition n°2, orientations n°2-1, 2-2, 2-3, 2-4) et le Projet de Territoire du PETR QGQ, et inscrite au CTO Cette action est également inscrite au contrat Bourg-Centre Occitanie

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de m² de Dojos créés - m² d'espaces publics réaménagés - Nombre d'adhérents aux clubs d'arts martiaux - Nombre de compétitions / rassemblements
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet s'inscrit dans le secteur d'ORT, au sein du pôle sportif et culturel déjà existant. Le choix du site est en cohérence avec l'objectif ZAN imposé par la loi Climat et Résilience, car l'équipement sera construit en dent creuse, qui a été identifiée dans le projet de révision du PLU et de son PADD.
Annexes	 Cartographie de situation du projet, CC PL – Source : Geoportail 2022

FICHE ACTION N° 2.1.5

Création d'un pumptrack

43

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Création d'un pumptrack à la vallée des Loisirs 
Action n°	2.1.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise, PVD Collectivité territoriale
Description de l'action	Au sein de la Vallée des Loisirs, la Commune souhaite créer un nouvel équipement, ouvert à tous et gratuit, dédié à la pratique du sport en plein air, en complément du terrain multisports (ou <i>city</i>) qui offre déjà la possibilité de pratiquer plusieurs sports en accès libre (football, tennis, volley, basket, badminton, handball), le Skate Park, le mini-accrobranche et la base nautique (location en haute saison de canoës, pédalos et barques). Cette piste serait adaptée à tous et à tous les niveaux : trottinette, skateboard, VTT et rollers.
Partenaires	Etat et ANS, Conseil Départemental 82, Région Occitanie, Europe (LEADER)
Dépenses prévisionnel/définitif	151 670 € HT à vérifier
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier	Recrutement AMO au premier trimestre 2023. Achat de la parcelle courant 2023 Commencement des travaux fin 2023. Réception des travaux fin 2024 pour une ouverture en 2025.

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans le CRTE porté par le PETR GQG (ambition n°2, orientations n°2-1, 2-2, 2-3, 2-4) et le Projet de Territoire du PETR GQG, et inscrite au CTO Cette action est également inscrite au contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de m² de Dojos créés - m² d'espaces publics réaménagés - Nombre d'adhérents aux clubs d'arts martiaux - Nombre de compétitions / rassemblements
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet ne s'inscrit pour l'instant pas dans un secteur d'intervention d'ORT, mais il se situe dans le centre-bourg de Meauzac, identifié comme centre local d'équipement et de service du territoire. Une réflexion sur l'intégration prochaine du centre-bourg de Meauzac au secteur d'intervention ORT est en cours (2023).
Annexes	 <i>Principaux équipements touristiques de la vallée des loisirs</i>

FICHE ACTION N° 2.1.6

Courts de tennis

45

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Rénovation des deux terrains de tennis  Source : Google Earth, 2023
Action n°	2.1.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise Collectivité territoriale
Description de l'action	La municipalité souhaiterait rénover les courts de tennis qui ont aujourd'hui une vingtaine d'années. De nombreux désordres viennent perturber la pratique du jeu (fissures, joints dégaris, différence de niveaux, usure du béton poreux...).
Partenaires	Partenariat technique : Fédération Française de Tennis, Club de Tennis, PETR GQG Partenariat financier : Etat, ANS, Conseil Régional, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel / définitif	30 000€
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	A déterminer
Lien autres programmes et	Cette action est également inscrite au contrat Bourg-Centre Occitanie

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Fréquentation des équipements - Retombées économiques pour les commerces - Fréquentation du camping et du village de gîtes - Evolution du nombre de touristes - Evolution des activités pêches sur le secteur
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet contribue au maintien des services et équipements à proximité immédiate du centre-bourg, et du collège Antonin Perbosc. Le sport, intégré au « Bien vivre sur le territoire » constitue un axe fort du projet de territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.7

Création d'un futsal

47

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Création d'un terrain synthétique type futsal 
Action n°	2.1.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Meuzac, Collectivité territoriale
Description de l'action	Les effectifs des associations sportives de la commune ont connu une forte augmentation, l'école de foot féminine a vu le jour. Le conseil Municipal a décidé de créer un terrain synthétique extérieur couvert pour permettre aux différentes associations sportives de maintenir les séances d'apprentissage de football en période hivernale ou en cas d'intempéries, et d'accueillir également les scolaires et le public.
Partenaires	Partenaires financiers : ANS-FA-FA
Dépenses prévisionnel/définitif	243 338€ ht
Plan de financement	Voir maquette financière

Calendrier prévisionnel (non définitif)	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de m ² aménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est indispensable pour la commune, il permet à la collectivité de répondre aux besoins des associations et du public, et est en lien avec la création de voies douces, qui permettront une connexion avec le centre-bourg à pied
Annexes	 An aerial photograph showing a sports complex. A white circle highlights a rectangular area, likely a tennis court or a small field, situated next to a larger green field. The surrounding area includes buildings, parking lots, and other sports facilities. A scale bar at the bottom indicates 20 meters.

FICHE ACTION N° 2.1.8

Création d'un city stade

49

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Création d'un terrain de city-stade 
Action n°	2.1.8
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Meuzac, Collectivité territoriale
Description de l'action	L'école « Simone Veil » ne possède qu'un préau pour accueillir l'ensemble des élèves de l'école Élémentaire et l'école maternelle. En cas de mauvais temps, cet espace est trop petit et n'est plus adapté pour accueillir tous les enfants. Le Conseil Municipal a décidé de modifier le city stade à côté de l'école et de le transformer en Préau sur une partie et l'autre partie sera aménagée en cours de l'école maternelle. L'ensemble du Conseil décide de créer un nouveau city stade à côté du Complexe Sportif destiné à l'usage du public.
Partenaires	Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel / définitif	50 000€ ht
Plan de financement	A définir
Calendrier prévisionnel (non définitif)	2025

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de m² aménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est indispensable pour la commune, il permet à la collectivité de répondre aux besoins des associations et du public, et est en lien avec la création de voies douces, qui permettront une connexion avec le centre-bourg à pied
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.9

Création d'un parcours santé

51

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Création d'un parcours de santé au lac de loisirs 
Action n°	2.1.9
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Meuzac, Collectivité territoriale
Description de l'action	Dans le cadre de la mise en place du Plan de Référence et en continuité avec les projets de l'aménagement du centre bourg et la création des cheminements doux. Le Conseil Municipal souhaite créer un parcours santé autour du Lac de Meuzac afin de le valoriser et pour répondre aux demandes du public
Partenaires	Partenaires techniques : Office de tourisme intercommunal, ADT, PETR GQG Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, ARS
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000€ ht
Plan de financement	
Calendrier prévisionnel (non définitif)	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le GQG

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de m² aménagés - Nombre d'agrees créés - Appréciation des usagers - Evolution des usages
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est indispensable pour la commune, pour valoriser le site et pour dynamiser le territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.10

Rénovation de la salle des fêtes

53

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Rénovation de la salle des fêtes 
Action n°	2.1.10
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Meauzac, Collectivité territoriale
Description de l'action	La salle des fêtes de la commune peut continuer à accueillir le public, les associations. Des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique sont à prévoir dans les 5 ans à venir. Le Conseil Municipal de Meauzac envisage de lancer le projet de réhabilitation et rénovation de cette salle.
Partenaires	Partenaires techniques : PETR, CAUE Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CC PL
Dépenses prévisionnel/définitif	400 000€ ht
Plan de financement	A définir
Calendrier prévisionnel (non définitif)	2026-2027

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de m² rénovés - Appréciation du confort des usagers - Evolution des factures énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans un périmètre restreint, cette salle permettra dans des conditions énergétiques maximales de renforcer le lien social.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.1

La Vallée des Loisirs

55

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Réhabilitation de la Vallée des Loisirs Phase 1 : création d'une zone de baignade dans le lac  Source : Google Earth, 2022
Action n°	2.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise
Description de l'action	La Vallée constitue un atout non négligeable au sein du territoire. Elle est un équipement structurant pour la commune. Pourtant située à quelques minutes à pied du centre-bourg, elle ne bénéficie pas encore de connexions claires et aménagées pour les piétons, PMR et cyclistes (type cheminements doux). La commune a lancé une étude de programmation pour la restructuration de la vallée des loisirs. Elle est orientée autour de 3 grands axes : - l'aménagement du lac et de ses chemins l'entourant ; - l'aménagement des accès depuis le bourg jusqu'à la vallée des loisirs ; - la reconversion de la piscine municipale et du snack. Dans un premier temps, il a été fait le choix de prioriser l'aménagement du lac, par la création d'une zone de baignade, répondant ainsi à un besoin des usagers autour de la baignade et des sports et activités ludiques et aquatiques (pédalos, paddle, pêche....).
Partenaires	Etat, Région, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel / définitif	A définir

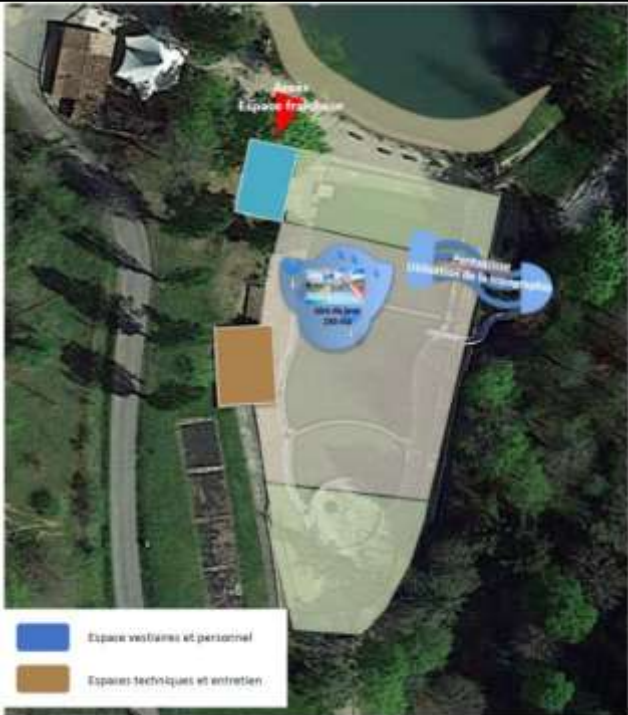
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite au Contrat Territorial Occitanie (2022-2028).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Fréquentation des équipements - Retombées économiques pour les commerces - Fréquentation du camping et du village de gîtes - Evolution du nombre de touristes - Evolution des activités pêches sur le secteur
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet se situe dans le secteur d'intervention de l'ORT.
Annexes	 <i>Principaux équipements touristiques de la vallée des loisirs</i>

FICHE ACTION N° 2.2.2

La Vallée des Loisirs

57

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Réhabilitation de la Vallée des Loisirs Phase 2 : reconversion de la piscine en jeux aquatiques et ludiques  Source : Google Earth, 2022
Action n°	2.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise
Description de l'action	La Vallée des loisirs, qui s'organise autour du lac et de la piscine, est un espace de nature de la commune aussi bien apprécié des locaux que des touristes. La Vallée des Loisirs est le seul espace péricentral accessible depuis le bourg avec un temps de trajet raisonnable (5 minutes à pied depuis l'espace de restauration ou la piscine), mais avec des conditions de confort complexes liées au relief et des cheminements piétonniers peu sécurisés. Le projet consiste à créer un espace aquatique de fraîcheur en lieu et place de la piscine municipale existante. - une aire de jeux d'eau de 250 m² dotée d'une structure ludique à élévation (destinataires : enfants, familles) - un pentaglisse 3 pistes (destinataires : enfants, adolescents, familles) Les bâtiments actuels (locaux d'accueil/vestiaires et techniques) seront réhabilités pour accueillir leurs nouvelles fonctions.
Partenaires	Etat, Région, Conseil Départemental, ADT, PETR GQG
Dépenses prévisionnel/définitif	1 400 000€ ht (prévisionnel)

Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite au Contrat Territorial Occitanie (2022-2028).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Fréquentation des équipements - Retombées économiques pour les commerces - Fréquentation du camping et du village de gîtes - Evolution du nombre de touristes - Evolution des activités pêches sur le secteur
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet se situe dans le secteur d'intervention de l'ORT.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.3

Politique et actions autour de la jeunesse

59

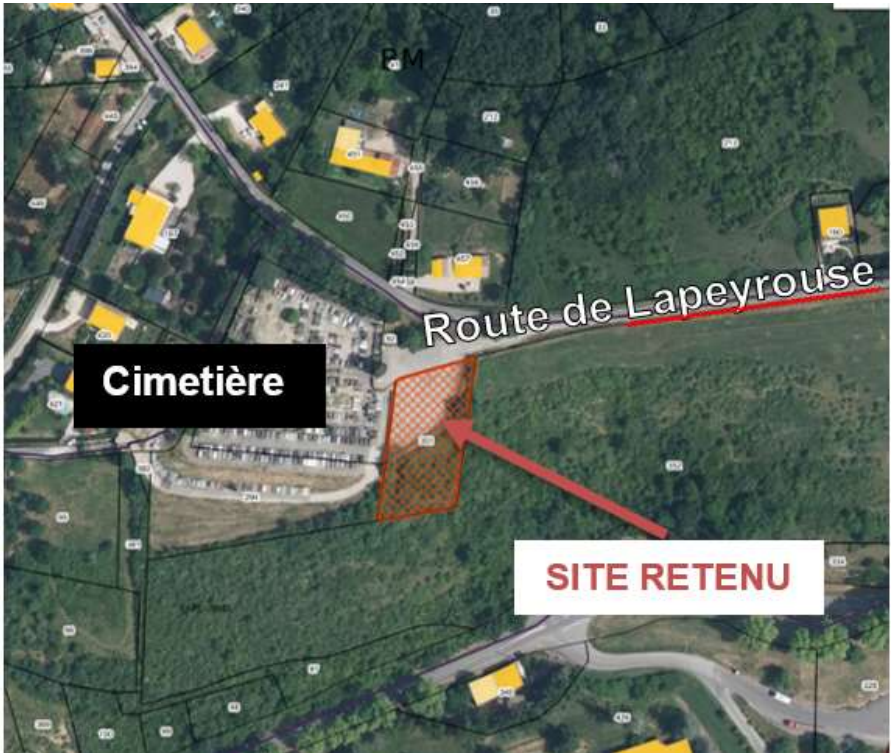
Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Définition d'un programme autour de la politique jeunesse et mise en œuvre d'actions
Action n°	2.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	La communauté de communes s'est engagée depuis 2010 dans une politique de développement de ses services « petite enfance et enfance » en prenant la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » avec notamment la création et la gestion de structures d'accueils. A ce jour, la politique jeunesse est pilotée dans le cadre d'un accueil de loisirs destiné aux 12/17 ans. Mais cette action doit être complétée par une action plus globale concernant une tranche d'âge supérieure : 18-25 ans. Pour cela, un diagnostic à l'échelle du territoire doit être mené pour mettre en place un programme d'actions ciblées.
Partenaires	CAF, MSA, Mission Locale, Fédération Sud-Ouest Léo Lagrange, Action logement, CD82, Conseils Municipaux Jeunes du territoire, Maison de Ma Région, RF, France Services, Plateforme Montauban Services
Dépenses prévisionnelles	75 000 € Dont 25 000 € pour l'étude et 50 000 € pour la réalisation d'actions
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Dès 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est inscrite au Contrat Territorial Occitanie (2022-2028) et pourra être mise en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG) dont le renouvellement est prévu en 2024.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Appréciation des usagers - Fréquentation des services et équipement par les 18-25 ans (notamment espace Emploi Formation et France Services, locaux de la CC PL) - Nombre de jeunes qui restent ou qui viennent s'installer sur le territoire

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de répondre aux besoins d'une tranche de la population : mobilité, accompagnement social et accès au droit, premier emploi, formation, etc..La plupart de ces services et de ces offres se trouvent en centre-bourg.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 2.3.1

Aire d'accueil pour les camping-cars

61

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Aménagement d'une aire de camping-car 
Action n°	2.3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise Collectivité territoriale
Description de l'action	La municipalité projette de créer une aire d'accueil dédiée aux camping-caristes. A ce jour, il existe 3 aires aménagées pour les camping-cars sur le territoire de la Communauté de Communes : Piquecos, Puycornet et Vazerac, toutes situées à en moyenne 10km de Lafrançaise, proposant chacune deux emplacements. Il est à noter un manque en hébergement touristique sur la Commune de Lafrançaise. Une aire située à proximité directe du centre-bourg, permettrait aux touristes de visiter la commune et d'accéder aux commerces et équipements du centre-bourg à pied, ainsi qu'à la Vallée des Loisirs (à 5mn du bourg). Pour ce projet, des travaux de terrassement et de création d'équipement et de services adaptés à l'accueil de camping caristes pourraient être envisagés :

	- Emplacements de stationnement avec marquage au sol (nombre de places à définir suite au choix du site) - Borne de services comprenant la vidange des eaux noires et eaux grises, l'accès à l'eau pour le nettoyage des cassettes, le remplissage du réservoir en eau potable - Mobilier de tri des déchets - Bornes électricité - Accès internet - Signalétique dont point d'informations touristiques - Mobilier urbain type supports à vélo, bancs et tables Cet équipement s'inscrit dans une démarche écologique et permet aux camping-caristes d'effectuer ces opérations sur un site adapté, évitant ainsi les vidanges sauvages. Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de l'aire au site (végétalisation, revêtements de sols, vues sur le paysage bâti et naturel).
Partenaires	Partenaire techniques : CAUE 82, PETR GQG, SDE, associations camping-caristes Partenaires financiers : Etat, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel / définitif	60 000 €
Plan de financement	Recettes d'exploitations envisagées (forfait journalier)
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Augmentation de la fréquentation des sites touristiques - Fréquentation de l'aire - Consommation électrique sur site - Recettes d'exploitations - Evolution des activités pêches sur le secteur - Retombées économiques pour les commerces et les hébergements - Nombre de place créées pour l'aire de camping-car
Conséquence sur la fonction de centralité	Le site (non arrêté à ce jour) serait à proximité voire au sein même du bourg de la commune. En effet, il est à noter un manque en hébergement touristique. Une aire située en centre-bourg ou à proximité directe, permettrait aux touristes de visiter et d'accéder aux commerces et équipements du centre-bourg à pied, ainsi qu'à la Vallée des Loisirs (à 5mn du bourg).
Annexes	/

FICHE ACTION N° 2.3.2

Restauration de l'église Saint Julien de Vazerac

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Réfection de la toiture de l'église Saint Julien de Vazerac 
Action n°	2.3.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vazerac Collectivité territoriale
Description de l'action	La construction de l'église Saint-Julien est décidée par les moines de la proche abbaye de Saint-Pierre de Moissac, qui a été confiée en 1047 à l'abbaye de Cluny, en Bourgogne. L'église a fait l'objet d'un classement aux monuments historiques en 1978. Aujourd'hui la toiture de l'édifice nécessite des travaux de réfection. Une étude de diagnostic des charpentes et couvertures a été nécessaire pour l'établissement de l'état sanitaire précis permettant d'établir un projet de restauration de la toiture dont une panne a cédé.
Partenaires	Partenaire techniques : CAUE 82, PETR GQG, SDE, associations camping-caristes Partenaires financiers : Etat, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel / définitif	Ingénierie : 9 592.89 HT Travaux : 91 360.86 HT
Plan de financement	DEPARTEMENT 20% REGION : 20% DRACC : 25 500 euros

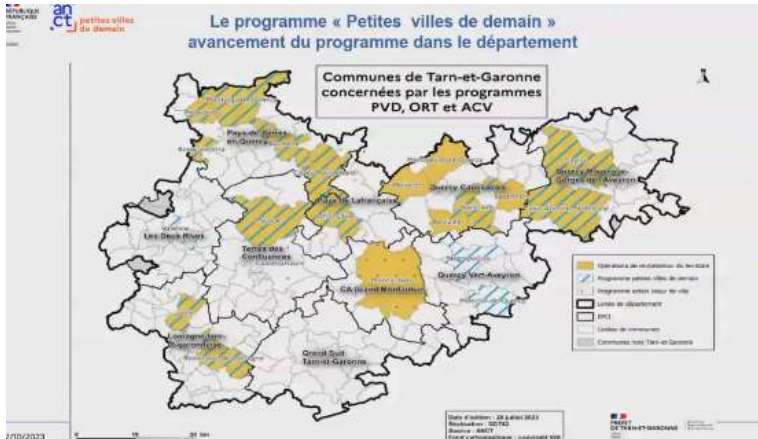
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Stratégie touristique et lien avec le projet de territoire intercommunal (axe valorisation patrimoniale)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Augmentation de la fréquentation des sites touristiques - Retombées économiques pour les commerces et les hébergements
Conséquence sur la fonction de centralité	L'Eglise St Julien, inscrite au Patrimoine des Bâtiments de France, répertoriée à la Fédération Européenne des sites Clunisien est un bâtiment majeur du centre-bourg, drainant un afflux touristique en période de vacances. C'est une étape culturelle certaine pour le territoire.
Annexes	Soumis à l'autorisation de l'ABF

FICHE ACTION N° 2.4.1

Ingénierie pour le suivi-évaluation du programme PVD

65

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – Bien vivre sur le territoire
Action nom	Recrutement d'un chef de projets PVD 
Action n°	2.4.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise (le partage a été formalisé par une convention de mise à disposition)
Description de l'action	Le programme national Petites Villes de Demain offre la possibilité aux communes bénéficiaires du programme, et leurs établissements publics signataires de la convention d'adhésion, de mobiliser une aide au financement du poste de chef de projet PVD. Les missions principales de celui-ci concernent principalement : - L'animation du Comité de projet et d'élaboration des programmes associés répondant à la convention-cadre Petite Ville de Demain ; - L'identification des besoins et l'interaction avec les différents intervenants (Etat, Région, Département, Communauté de Communes, ANAH, SEM, chambres consulaires) en veillant au développement de nouveaux partenariats ; - La collaboration avec la CC PL afin de mettre en œuvre une stratégie commune à l'échelle du territoire intercommunal ; - Le pilotage des différentes études au programme, notamment l'étude structurelle sur la revitalisation du centre bourg (ORT) ; - L'impulsion et l'assurance d'une articulation dynamique et transversale des services municipaux et communautaires, en les accompagnant dans la réalisation de leurs plans d'action au regard des cinq thématiques du programme (habitat, développement économique, espaces publics et patrimoine, mobilités, culture et tourisme) ; - Un appui et un conseil auprès des instances décisionnelles et l'élaboration des dossiers à leur attention ; - Le suivi et l'évaluation des projets PVD ;

	- L'animation, le soutien et la participation aux dynamiques du tissu commercial et artisanal du centre-bourg ; - L'attitude d'écoute des commerçants et artisans en place, et ceux voulant s'implanter sur le territoire ; - La réalisation de la gestion administrative, juridique et financière du programme et la représentation de la commune et l'EPCI à des évènements nationaux « Petites Villes de Demain » ; - L'évaluation des actions au-fur-et-à-mesure de l'avancée du programme.
Partenaires	Etat, Département
Dépenses prévisionnel / définitif	Au titre de l'année 03 (montants HT) : Coût annuel y compris charges salariales, équipement informatique logiciel, frais de mission : 42 470
Plan de financement	Répartition du coût annuel (dont charges salariales) : Etat : 75% Département : 5% Communauté de communes : 10% Commune : 10%
Calendrier	A minima sur la durée du programme soit 2021-2026. (Les postes de chefs de projets sont subventionnés jusqu'en mars 2026)
Lien autres programmes	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'actions inscrites au Plan d'action Petites Villes de Demain lancées, pilotées et suivies ; - Nombre d'études lancées, pilotées et suivies ; - Nombre de Cotech et Copil organisés et animés ; - Nombre d'ateliers de travail organisés et animés ; - Nombre de partenariats créés ; - Nombre de réunions du réseau PVD / AVC auxquelles le chef de projets participe ; - Nombre de dossiers de demande de financement déposés ; - Nombre de dossiers d'appels à projet déposés ; Un bilan d'activité est produit chaque année lors de la demande de subvention en fonctionnement pour le déroulé du programme PVD.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le chef de projet est en charge des actions inscrites au programme PVD, son rôle est central pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier le renforcement des équipes des collectivités, la mobilisation des acteurs locaux de l'ingénierie, ou encore le financement d'études de diagnostics (AMO) tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles.
Annexes	 Le programme « Petites villes de demain » avancement du programme dans le département Communes de Tarn-et-Garonne concernées par les programmes PVD, ORT et ACV 01/02/2023 Point sur le programme PVD dans le 82 – Octobre 2023, ANCT

FICHE ACTION N° 2.4.2

Concertation citoyenne pour le projet de territoire

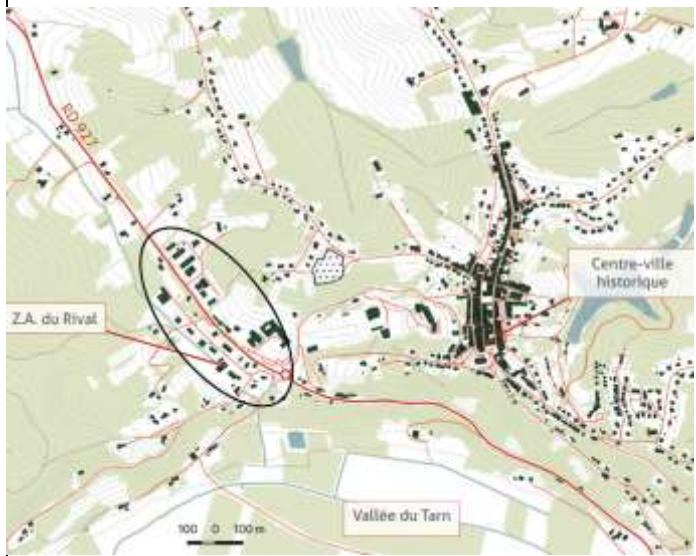
67

Orientation stratégique	La cohésion et l'équilibre territorial – bien vivre sur le territoire
Action nom	Concertation citoyenne dans le cadre de la définition du projet de territoire
Action n°	2.4.2
Statut	Terminée
Niveau de priorité	/
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	Créée depuis le 1er janvier 2017, la CC CPPL est issue d'une fusion de deux communautés de communes élargissant ainsi un territoire à dominante rurale et sous influence des pôles urbains de Montauban, Moissac et Castelsarrasin. Les enjeux du territoire sont : - la poursuite d'un projet de territoire équilibré dans le but d'offrir des services accessibles à tous en préservant une cohérence entre les actions communale et intercommunale - l'adaptation au vieillissement de la population et le renfort de l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages avec enfant - le maintien de la polarité de Lafrançaise et le développement de son attractivité commerciale et de services - la lutte contre la désertification médicale et le recrutement de nouveaux médecins Avec la démarche globale de définition d'un projet de territoire à l'échelle intercommunale, il est envisagé, selon le diagnostic qui sera établi, de définir une ORT multi-sites (Échéance : décembre 2022). Quatre autres communes, compte tenu de leurs spécificités pourraient être concernées par cet ORT : L'Honor de Cos, Meauzac, Vazerac et La Bastide-du-Temple. La CC souhaite donc mener l'élaboration du projet de territoire de façon concertée dans le cadre de plusieurs démarches lancées conjointement : - Signature de la Convention territoriale globale en 2019 - Signature de la convention d'adhésion PVD - Lancement de plusieurs études thématiques à l'échelle intercommunale - une stratégie de communication engagée à l'échelle intercommunale pour renforcer l'identité du territoire et, partant, son attractivité Ces démarches ont été lancées mais ralenties en raison de la crise sanitaire de la COVID 19. A noter également un renouvellement d'un grand nombre d'élus aux dernières élections locales. Afin de créer de la cohésion et des bases partagées, la CC souhaite se faire accompagner dans la structuration, la remobilisation de tous et l'accompagnement du projet : Informer, mobiliser, et structurer une méthode de concertation (organisation d'ateliers citoyens, ...) en vue de consolider les orientations qui seront retenues.
Partenaires	La CC sollicite l'ANCT en vue de mobiliser un lot de son marché à bons de commande relatif à l'association des habitants au projet, et à la concertation. La CC a rédigé une note en vue de cette sollicitation. La DDT examine cette demande avant de la relayer à l'ANCT.

	La restitution des résultats de la consultation des habitants seront pris en compte pour la définition du projet de territoire
Dépenses prévisionnel / définitif	Financement envisagé : pris en charge à 100% par l'ANCT
Plan de financement	La prestation serait prise en charge dans le cadre des unités d'œuvre du MABC de l'ANCT. Les coûts correspondent aux coûts des intervenants en matière de méthodologie et de techniques d'animation, à leurs frais de fonctionnement et à la logistique nécessaire à la tenue des ateliers citoyens. La CC est engagée dans le pilotage de cette action en mobilisant ses moyens humains : chargée de mission développement local (0,5 ETP) et chef de projet PVD. Pas de recettes d'exploitation envisagées pour cette action.
Calendrier	Calendrier envisagé : début de la prestation en février 2022, fin des ateliers en juillet 2022. Restitution de la démarche au grand public et participants : le 31 Janvier 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit également dans le cadre du contrat Bourg Centre conclu avec la région Occitanie et du programme d'intérêt général (PIG) conclu à l'échelle de l'EPCI.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	La CC s'est engagée dans une démarche intégratrice visant à renforcer la cohésion intercommunale tout en s'appuyant sur les attentes des habitants. Cette action a une visée de concertation mais aussi de recherche de pistes de solutions visant à conforter ou à créer les services attendus par la population. Cette démarche de dialogue permet aussi de recenser les besoins des habitants en matière de logement dans le cadre de la perspective de création d'un écoquartier sur la commune de Lafrançaise. Cette sollicitation de l'ANCT s'inscrit en cohérence avec les orientations de la convention d'adhésion à PVD. Les secteurs d'intervention à retenir au titre de la future ORT seront définis après cette phase de diagnostic et de concertation.
Annexes	Cette action ne requiert pas d'autorisation réglementaire spécifique.

FICHE ACTION N° 3.2.1

Zone d'activités intercommunale Le Rival

Orientation stratégique	L'économie – Dynamiser le territoire
Action nom	Requalification de la Zone d'Activités Intercommunale Le Rival 
	Situation de la ZA par rapport à la bastide, CAUE, 2020
Action n°	3.2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise
Description de l'action	L'unique zone d'activités de l'EPCI est devenue intercommunale en 2018. Le CAUE qualifie son mode d'aménagement en étalement urbain et au "coup par coup" dans son étude de 2020. Le projet de requalification de la zone d'activités est une priorité pour un territoire qui ne bénéficie pas d'une grande attractivité économique. Ce projet s'établit en cohérence avec la politique intercommunale autour de l'accueil et de l'installation d'artisans sur le territoire. Une recherche d'optimisation foncière, et donc de densification, sera nécessaire pour permettre la création de locaux adaptés à la demande, en lien avec la création d'espaces qualitatifs et végétalisés. Le second objectif, aujourd'hui à l'étude, est de permettre l'accueil de nouvelles entreprises par l'extension de la ZA. Il s'agit ainsi d'affirmer la vocation industrielle et artisanale de la ZA. L'optimisation de la ZA concourt ainsi à l'attractivité économique du territoire, et en cascade, à celle du bourg. La zone d'activités vient compléter le pôle de commerces et services du bourg ; la décision d'y stopper l'autorisation d'extension d'activités à vocation commerciale est formalisée dans le PLU de la commune de Lafrançaise depuis quelques années. En effet, celle-ci souhaite concentrer la dynamique commerciale en cœur de bourg, en cohérence avec les enjeux de revitalisation.

Partenaires	Partenaires financiers : Europe, Etat, Conseil Régional et partenaires techniques : CMA, Agence Ad'Occ, CAUE 82, Envirôbât Occitanie, bureaux d'études, PETR Garonne Quercy Gascogne
Dépenses prévisionnel / définitif	Tranche 1 (AMO et travaux) : 519 400€ HT <i>Tranche 2 : 950 000€ ht</i>
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier	Diagnostic et étude de faisabilité : 2021-2022 (déjà réalisé) AMO recruté en 2022 jusqu'en 2028 Travaux : 2022 à 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, projet de territoire 21-27 du PETR GQG et répondant aux objectifs du CRTE (orientations n°1-1 et n°2-2).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Inventaire de la ZA (rendu obligatoire par la Loi Climat & Résilience) - Nombre de mètres carrés réaménagés - Mètres linéaires de trottoirs créés - Mètres carrés construits en densification parcellaire - Nombre d'artisans installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Pour renforcer la nature artisanale de cette zone, ainsi que la politique autour de l'accueil et de l'installation d'artisans sur le territoire, ce projet trouve tout son intérêt. A ce jour, la ZA Le Rival, la CC n'est pas en mesure d'accueillir de nouveaux artisans au vu du foncier indisponible. Le projet de requalification de la zone d'activités Le Rival est complémentaire aux activités économiques de commerce présentes dans le centre-bourg de Lafrançaise, à seulement 1 kilomètre. La zone d'activités, certes en dehors du centre historique, vient pourtant compléter le pôle de commerces et services ; la décision d'y stopper l'autorisation d'extension d'activités à vocation commerciale est formalisée dans le PLU de la commune de Lafrançaise depuis quelques années. En effet, celle-ci souhaite concentrer la dynamique commerciale en cœur de bourg, en cohérence avec les enjeux de revitalisation. Il s'agit d'affirmer la vocation industrielle et artisanale de la ZA dont les activités seront complémentaires à celles du bourg, par exemple : des locaux de stockage pour les commerçants, l'installation d'artisans du bâtiment, bureaux d'études, espace de coworking, <i>etc.</i> qui ne peuvent aujourd'hui pas trouver leur place au sein du bourg historique. L'optimisation de la ZA concoure ainsi à l'attractivité économique du territoire, et par effet ricochet, à celle du bourg.
Annexes	 Potentiels de densifications parcellaires – Terre d'Avance, 2021

FICHE ACTION N° 3.2.2

Accompagnement à la création et reprise d'entreprises

71

Orientation stratégique	L'économie – Dynamiser le territoire
Action nom	Projet Entreprendre au Cœur des Territoires
Action n°	3.2.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	Le programme « Entreprendre au Cœur des Territoires » s'inscrit dans le cadre du Plan de Relance et est destiné à soutenir la création et la reprise rapide de l'activité économique dans les territoires Cœur de ville et Petites villes de demain. L'enjeu étant de favoriser la redynamisation économique dans le contexte post-confinements. Ce programme s'adresse aux réseaux d'accompagnement et aux collectivités qui ont la capacité de proposer des projets répondant aux modalités du cahier des charges. Les principaux objectifs sont : · Redynamiser l'activité économique des petites villes et cœurs de ville ; · Détecter des porteurs de projets dans ces territoires pour y soutenir la création/reprise ; · Rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs/repreneurs. Il est ainsi attendu des propositions répondant aux axes d'intervention suivants : I Soutenir la création – reprise d'entreprise <u>Objectif recherché</u> : maintenir, développer et faciliter l'implantation d'activité de proximité sauf exploitations agricoles (les commerces, les entreprises artisanales et de service, les petites entreprises à caractère industrielle, les professions libérales, les entreprises de l'économie sociale et solidaire...), dans les Cœurs de villes et Petites villes de demain. I Faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise <u>Objectif recherché</u> : augmenter la part des entrepreneurs informés, accompagnés et financés dans leur projet de création, reprise et développement d'entreprise. Une attention particulière sera portée aux projets associant ou facilitant l'accès à l'offre de financement du type : Prêts, PH, PH solidaire etc. Les actions pertinentes pour le territoire dans le cadre de l'APP (actions non existantes à ce jour) : Création d'un guichet d'accueil des entreprises, Club d'entreprises, Parrainage d'entreprises phares du territoire, Mise en place d'aides à la rénovation de devantures commerciales ; d'aides à l'installation de nouvelles entreprises ;

	Mise à disposition ou prise en charge d'une partie du loyer pour une « boutique test » ; Création d'un observatoire économique pour les locaux vacants ; Création d'une pépinière d'entreprise ou d'une école de l'innovation de l'entrepreneuriat, Outils pour renforcer l'accompagnement de porteurs de projets atypiques, (social, culture de l'entreprise...), Actions d'accompagnement sur les créations d'entreprises, Création d'un tiers-lieu (étude à réaliser en amont pour en vérifier la pertinence sur le territoire et l'éventuel dimensionnement). Groupement d'employeurs Stratégie de communication et marketing territorial Animations et accompagnement des porteurs de projets Requalification de la ZA
Partenaires	Partenaires : Adefpat (candidate à l'AAP et chef de file), CMAR (expertise) Partenaires associés : Agence AD'OCC / Région Occitanie, CRESS, MPA, Villages Vivants, Airdie Et un réseau de 14 autres territoires, et de partenaires locaux associés.
Dépenses prévisionnel / définitif	La CC mobilise ses moyens humains pour cette action : environ 0,01 ETP (Espace Emploi-Formation et chargée de mission Développement Territorial).
Plan de financement	<i>Selon actions identifiées</i>
Calendrier	Candidature en février 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action s'inscrit dans le cadre de France Relance (AAP BPI France)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Cotisation Foncière des Entreprises - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - Taux de création d'entreprises (données de l'observatoire Geométiers de la CMA82) - Taux de reprise d'activités (données de l'observatoire Geométiers de la CMA82) - Part des emplois par secteurs - Taux de demandeurs d'emplois
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet la création/reprise d'activités d'entreprises et contribue ainsi au renforcement de la centralité
Annexes	LE PARCOURS CREATEUR ADAPTE AU PROJET OCCRE Idées → Création/Projet → Péninsulation Idées Mettre le territoire en marche pour : • Détecter • Faire écho • Mobiliser les porteurs Création/Projet Des projets viables et adaptés aux contextes locaux Péninsulation Des entreprises pérennes et ancrées localement

FICHE ACTION N° 3.3.1

Halte routière sur la Vagabonde 87

73

Orientation stratégique	L'économie – Dynamiser le territoire
Action nom	Aménagement d'une halte pour vélo le long de la V87  
Action n°	3.3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Vazerc Collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet consiste à la création d'une halte pour vélos le long de la V87 intégré dans son environnement construit et paysager, en cœur de bourg, et à 5 min en vélo du camping de Latapie, situé sur la commune. L'achat d'un terrain sera la condition à la réalisation de ce projet d'aménagement.
Partenaires	Partenaires techniques : CAUE, ADT, Office de Tourisme Intercommunal, Conseil Départemental Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel / définitif	Financement envisagé : pris en charge à 100% par l'ANCT
Plan de financement	

Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est en lien avec le développement du tourisme éco-responsable, qui favorise les modes de déplacement doux, déployé à l'échelle du territoire intercommunal (et inclus dans le projet de territoire)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser les loisirs, la balade et les activités sportives Répondre aux besoins touristiques et maintenir le village attractif
Annexes	Autorisation du CD82

FICHE ACTION N° 3.3.2

Déploiement de la marque touristique « A la Française »

75

Orientation stratégique	L'économie – Dynamiser le territoire
Action nom	Déploiement de la marque touristique « A la Française »  
Action n°	3.3.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	La CCPL a lancé sa toute nouvelle marque territoriale À La Française. Jeu de mots évoquant le style de vie hexagonal, cette marque augmentera la visibilité du territoire et viendra soutenir l'activité touristique locale après deux années de crise sanitaire. Initié en 2021 par la communauté de communes (service de l'OTI), le projet qui découle de la stratégie de développement touristique pour le territoire a été accompagné par un bureau d'études. A La Française évoque une offre de séjour adaptée au territoire proche de deux grosses métropoles, ce territoire confidentiel au cœur des vergers propose des offres de séjour à la rencontre des habitants, producteurs et commerçants en faisant la part belle aux visites et dégustations emblématiques du territoire.
Partenaires	Partenaires techniques : ADT, Conseil Départemental, prestataires touristiques, Région, Etat

	Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de Tourisme Départementale
Dépenses prévisionnel / définitif	18 500€
Plan de financement	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est en lien avec le développement du tourisme éco-responsable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Retombées économiques pour le territoire notamment la taxe de séjour - Fréquentation touristique - Vente de produits à l'OTI
Conséquence sur la fonction de centralité	Encourager la consommation de produits locaux Mise en valeur des spécificités du territoire intercommunal Répondre aux besoins touristiques et maintenir le village attractif
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.1

Création d'une borne de recharge pour véhicules électriques

77

Orientation stratégique	L'environnement – La transition écologique et énergétique
Action nom	Borne de recharge pour véhicule électrique à Vazerac
Action n°	4.1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vazerc Collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet consiste à la création d'une borne électrique de recharge pour véhicule électrique dans le centre-bourg près de la salle polyvalente. Cette action est en lien avec : - le projet porté par la commune autour du développement d'un réseau de cheminements doux autour et dans le centre-bourg (engagé) - la politique intercommunale autour des formes de mobilités décarbonées au travers de l'étude opérationnelle inter-EPCI (en cours) - le développement du tourisme éco-responsable, qui favorise les modes de déplacement doux, déployé à l'échelle du territoire intercommunal (et inclus dans le projet de territoire)
Partenaires	Partenaires techniques : CAUE, ADT, Office de Tourisme Intercommunal, SDE82 Partenaires financiers : SDE82
Dépenses prévisionnel / définitif	18 200 €ht
Plan de financement	Non défini
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Faciliter les déplacements extra communaux alternatifs aux véhicules équipés de moteurs thermiques. Répondre aux besoins touristiques et maintenir le village attractif
Annexes	Autorisation de l'ABF requise.



FICHE ACTION N° 4.2.1

PAT intercommunal

79

Orientation stratégique	L'environnement, la transition écologique et énergétique – Préserver les ressources et réussir les transitions du territoire
Action nom	Mise en place d'un projet alimentaire de territoire  Crédits infographie : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Action n°	4.2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	Territoire très agricole, le Pays de Lafrançaise se positionne comme un territoire dont l'alimentation devient une constituante de la dynamique territoriale. Elle se décompose selon les quatre enjeux suivants : - Pérenniser et développer l'activité agricole, les exploitations agricoles, favoriser les installations, - Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, - Sensibiliser et éduquer à une alimentation de qualité, - Agir pour la transition écologique (énergie, gaspillage, bio déchets, empreinte carbone, adaptation des pratiques culturelles...). A partir de ces axes, une programmation pluriannuelle d'actions prioritaires a été définie dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie : - création d'un guichet d'accueil pour porteur de projet agricole, - actions de formations des personnels de la restauration collective, - actions de sensibilisation producteurs/acteurs de la restauration collective, - programmations culturelle autour de la thématique alimentaire, - actions autour de la santé....

Partenaires	Adefpat (formation-développement) Région Conseil Départemental 82 Le Plan National d'Alimentation Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne
Dépenses prévisionnel / définitif	90 000€ sur 3 ans
Plan de financement	<i>Selon les actions qui seront identifiées</i>
Calendrier	2024-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite dans le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028. La stratégie alimentaire territoriale pourrait aboutir à un Projet Alimentaire Territorial labellisé.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'agriculteurs mobilisés - Nombre de formations menées - Analyse de l'impact sur les couts des denrées - Réduction des déchets alimentaires - Evolution du comportement alimentaire - Nombre de repas bio, circuit court, sans viande
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a un impact l'économie locale et les circuits courts.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 4.2.2

Animation, suivi et pilotage du Projet Alimentaire de Territoire

81

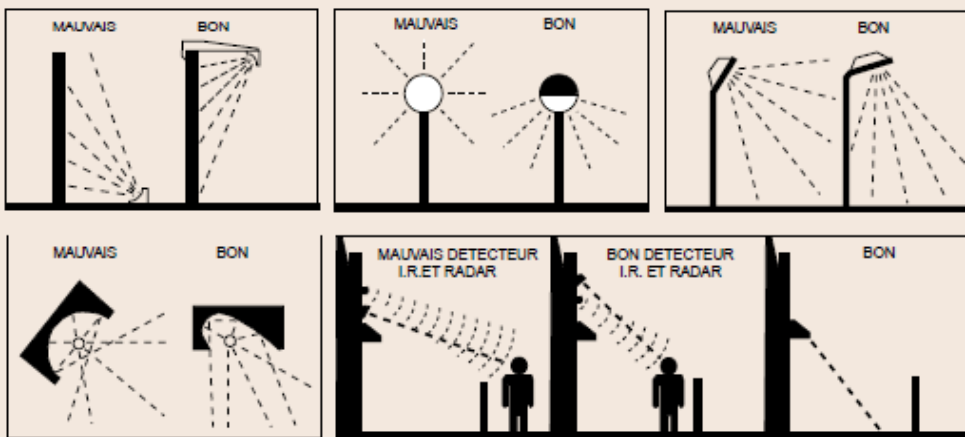
Orientation stratégique	L'environnement, la transition écologique et énergétique – Préserver les ressources et réussir les transitions du territoire
Action nom	Animation, suivi et pilotage du PAT  Crédits infographie : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Action n°	4.2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	Dans l'objectif de déploiement du PAT, les élus intercommunaux souhaitent bénéficier d'un ETP sur 3 ans. Les missions consistent à suivre, animer et piloter le PAT (voir fiche action 4.2.1)
Partenaires	CA 82, ADEAR, CIVAM, ADEFPAT, CD82, Terre de Liens, SAFER, Laboratoires vétérinaires, Associations locales culturelles, environnementales et collectifs, PETR Garonne Quercy Gascogne
Dépenses prévisionnel / définitif	122 400€ sur 3 ans
Plan de financement	A définir
Calendrier	2024-2027

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite dans le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028. La stratégie alimentaire territoriale pourrait aboutir à un Projet Alimentaire Territorial labellisé.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'agriculteurs mobilisés - Nombre d'actions menées - Analyse de l'impact sur les couts des denrées - Réduction des déchets alimentaires - Evolution du comportement alimentaire - Nombre de repas bio, circuit court, sans viande
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a un impact l'économie locale et les circuits courts.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 4.3.2

Modernisation de l'éclairage public de Lafrançaise

83

Orientation stratégique	L'environnement, la transition écologique et énergétique – Préserver les ressources et réussir les transitions du territoire
Action nom	Réhabilitation de l'éclairage public du centre-bourg de Lafrançaise  Exemples de choix de luminaires - Source : Commission Internationale de l'Eclairage
Action n°	4.3.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise Collectivité territoriale
Description de l'action	Avec un parc avoisinant les 10 millions de points lumineux, l'éclairage public représente plus de 40% des consommations d'électricité des collectivités en France, comme le précise l'étude ADEME/FNCCR/AITF, soit une part conséquente des dépenses en énergie des communes, confrontées à un prix de l'électricité qui ne cesse d'augmenter depuis 2008. La consommation du parc EP représente environ 5 TWh par an et mobilise une tranche nucléaire de 1260 MW. Cette consommation, due à un parc d'éclairage public vieillissant (40% du parc a plus de 25 ans) pèse sur la pointe de demande en électricité lors de l'allumage en début de soirée. Le taux de pénétration de la LED dans le parc d'éclairage public se situe entre 15 et 20%, alors que la majorité du parc est composé de lampes à décharge ne répondant pas aux objectifs de réduction des nuisances lumineuses. Ces sources sont énergivores et leur remplacement (environ 5% par an) représente un gisement d'économies d'énergie conséquent et rapide à mettre en œuvre. En cohérence avec sa décision de diminuer l'éclairage nocturne, la commune souhaite poursuivre la mise aux normes de l'éclairage public des rues concernées : • Rue du Moulin à vent • Rue Mary Lafon • Place du Centre • Rue Louis Pernon • Place du Quercy

	Place de la Promenade Ce sont 79 lanternes existantes qui seront remplacées par 48 points lumineux LED, ce qui permettra un abaissement de luminosité de 60% minimum. Cela correspond à une économie de 27 480kwh soit environ 5000€ /an et un retour sur investissement (en intégrant les subventions) de moins de 5 ans. Un éclairage raisonné et réfléchi des centralités urbaines permet de réaliser des économies d'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse, tout en répondant au besoin d'éclairage des habitants.
Partenaires	SDE82
Dépenses prévisionnel	Budget prévisionnel : 61 625€ HT
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier	Validation des devis : courant 2024. Réalisation des travaux : 2024-2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Factures énergétiques - Mesure de l'intensité lumineuse (candelas) - Appréciation des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est en lien avec le projet de création de voies douces, ainsi que l'aménagement global des espaces publics du centre-bourg. Un nouvel éclairage permet des économies d'énergie et budgétaires, et participe à l'embellissement du village.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 4.3.3

Rénovation de la mairie

85

Orientation stratégique	L'environnement, la transition écologique et énergétique – Préserver les ressources et réussir les transitions du territoire
Action nom	Rénovation de la mairie de Lafrançaise (dernière tranche)   Plan du 1 ^{er} étage avec implantation de l'espace concerné par les travaux Crédit photographie : Elsa&Cyril – Crédit plan : Laborderie Taulier Architectes
Action n°	4.3.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise Collectivité territoriale
Description de l'action	En 2016 et 2017, la mairie de Lafrançaise a réhabilité l'Hôtel de ville. Seule une partie occupée au premier étage au moment des travaux par une locataire n'a pu être réhabilitée. La commune a besoin de nouveaux bureaux et d'espaces de réunion, notamment pour accueillir le chef de projet Petites Villes de Demain. Aussi il a été décidé d'engager des travaux et terminer la rénovation de l'Hôtel de Ville tel que le permis de construire avait autorisé.
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
Dépenses prévisionnel / définitif	175 000 €HT
Plan de financement	Voir plan de financement
Calendrier	Réalisation des travaux (dernière tranche) : 2023

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Facture énergie (climatisation, chauffage) - DPE - Nombre de m² rénovés
Conséquence sur la fonction de centralité	La mairie est un bâtiment phare dans le bourg de Lafrançaise. Sa rénovation permet un gain de confort thermique et d'usage, dans le respect du patrimoine architectural.
Annexes	Plan de masse The image is a technical architectural drawing titled 'Plan de masse' (Site Plan). It shows a street layout with several buildings. A blue arrow points to a specific building, which is the town hall (mairie). The drawing includes a north arrow in the top right corner. In the bottom right corner, there is a technical drawing title block with the following information: - MAIRIE DE LAFRANCAISE - Place de la République - 47130 LAFRANCAISE - Commune: LAFRANCAISE - Projet de rénovation de l'édifice de la mairie - Projet de rénovation - 47130 LAFRANCAISE - Plan de masse - projet - Scale: 1/500 - Sheet: 01 - Number: 516

FICHE ACTION N° 4.3.4

Rénovation énergétique des écoles

87

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°4 : Les services et équipements – Accessibilité et proximité
Action nom	Rénovation énergétique des écoles JB Ver et F Dolto
Action n°	4.3.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise, Collectivité territoriale
Description de l'action	Après des rénovations partielles il y a une dizaine d'années, les élus souhaitent réaliser des diagnostics énergétiques des deux écoles par un professionnel pour dans un 2 nd temps engager les travaux de rénovation adapter. Une des écoles est reliée au réseau de chaleur et il est nécessaire de lier cette modification de source d'énergie à des travaux de rénovation thermique des locaux. Le choix des opérations (ou de l'ensemble des opérations qui ont été chiffrées) est à ce stade encore à préciser : isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries, ventilation par centrale de traitement d'air double-flux, éclairages LED, régulation des planchers chauffants, etc..
Partenaires	Partenaires techniques : SDE82, BE externe, PETR GQG, associations APE, CAUE, Cerema Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, SDE82, ADEME, Europe, Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnel / définitif	Budget prévisionnel : 571 620€ HT
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier	Dernier trimestre 2022-premier trimestre 2023 : réalisation du diagnostic énergétique des écoles J-B Ver et F Dolto. 2023-2024 : réalisation des travaux de rénovation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action également inscrite au CRTE et au CTO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de mètres carrés rénovés - Factures d'énergie - Appréciation des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	L'équipement présente un emplacement central et des travaux de rénovation sont nécessaires, en l'adaptant aux normes pour le confort de ses occupants (confort thermique d'été et d'hiver) et pour limiter la consommation d'énergie.

Annexes



FICHE ACTION N° 4.3.5

Rénovation énergétique des écoles

89

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°4 : Les services et équipements – Accessibilité et proximité
Action nom	Rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Baylet à Lunel
Action n°	4.3.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Lafrançaise, Collectivité territoriale
Description de l'action	Après des rénovations partielles il y a une dizaine d'années, les élus souhaitent réaliser des diagnostics énergétiques des deux écoles par un professionnel pour dans un 2 nd temps engager les travaux de rénovation adapter. Une des écoles est reliée au réseau de chaleur et il est nécessaire de lier cette modification de source d'énergie à des travaux de rénovation thermique des locaux. .. Le choix des opérations (ou de l'ensemble des opérations qui ont été chiffrées) est à ce stade encore à préciser : isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries, ventilation double-flux, éclairages LED, PAC air/eau, <i>etc.</i> ..
Partenaires	Partenaires techniques : SDE82, BE externe, PETR GQG, associations APE, CAUE, Cerema Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, SDE82, ADEME, Europe, Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnelles	Budget prévisionnel : 241 708€ HT
Plan de financement	Voir maquette financière
Calendrier	Dernier trimestre 2022-premier trimestre 2023 : réalisation du diagnostic énergétique du groupe scolaire JB Baylet. 2023-2025 : réalisation des travaux de rénovation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite au CRTE et au CTO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de mètres carrés rénovés - Factures d'énergie - Appréciation des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	L'équipement présente un emplacement central dans le hameau de Lunel et des travaux de rénovation sont nécessaires, en l'adaptant aux normes pour le confort de ses occupants (confort thermique d'été et d'hiver) et pour limiter la consommation d'énergie.

Annexes



FICHE ACTION N° 4.3.7

Parc solaire sur toitures d'équipements à Meuzac

91

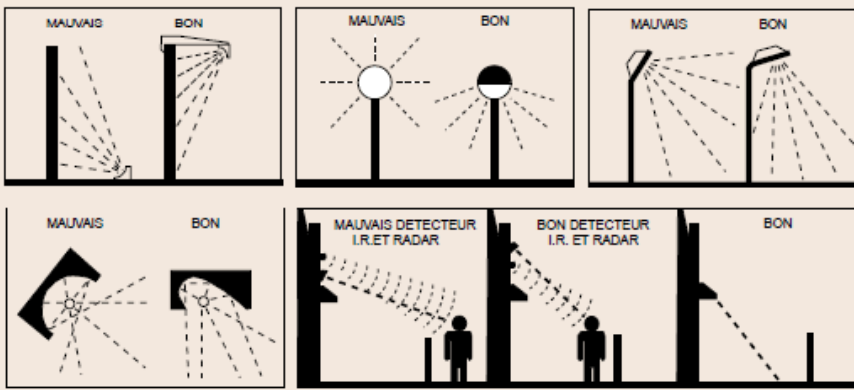
Orientation stratégique	L'environnement, la transition écologique et énergétique – Préserver les ressources et réussir les transitions du territoire
Action nom	Projet d'installation et d'exploitation d'un parc solaire à Meuzac 
Action n°	4.3.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Meuzac Collectivité territoriale
Description de l'action	La commune de Meuzac a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le projet d'installation et d'exploitation du parc solaire sur la commune (toiture de la Maison des Associations)
Partenaires	Privé
Dépenses prévisionnel / définitif	0 € ht
Plan de financement	Privé
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de m² de panneaux solaires installés - Production d'énergie
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet d'installation et d'exploitation du parc solaire fait partie de l'effort de la commune pour la démarche éco-responsable.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3.8

Modernisation de l'éclairage public dans le centre-bourg de Vazerac

93

Orientation stratégique	L'environnement, la transition écologique et énergétique – Préserver les ressources et réussir les transitions du territoire
Action nom	Modernisation de l'éclairage public de Vazerac (dernière tranche) 
Action n°	4.3.8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vazerac Délégation de compétence au SDE82
Description de l'action	Un diagnostic des réseaux d'éclairage public divisé en plusieurs tranches a été conçu afin de renouveler ce pôle en vue d'une économie d'énergie notable avec suppression des luminaires boules énergivore au profit d'ampoules LED. Fonction de gradation qui peut modifier la puissance des lampadaires LED jusqu' à la suppression de l'éclairage public la nuit, afin réduire la consommation d'énergie, ce qui est respectueux de l'environnement. Un éclairage raisonné et réfléchi des centralités urbaines permet de réaliser des économies d'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse, tout en répondant au besoin d'éclairage des habitants.
Partenaires	SDE82, SPIE, Etat, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel / définitif	
Plan de financement	
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Factures énergétiques - Mesure de l'intensité lumineuse (candelas) - Appréciation des usagers

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est en lien avec le projet de création de voies douces, ainsi que l'aménagement global des espaces publics du centre-bourg. Un nouvel éclairage permet des économies d'énergie et budgétaires, et participe à l'embellissement du village.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3.9

Travaux d'amélioration de l'Office de Tourisme Intercommunal

95

Orientation stratégique	L'environnement, la transition écologique et énergétique – Préserver les ressources et réussir les transitions du territoire
Action nom	Travaux d'aménagement et d'amélioration énergétique de l'Office de Tourisme Intercommunal 
Action n°	4.3.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CC PL
Description de l'action	Les locaux de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) nécessitent des travaux d'amélioration énergétique (remplacement des menuiseries) ainsi que d'aménagement intérieur pour la mise en valeur du point d'information et du point de vente des produits locaux.
Partenaires	Région, PETR GQG (Dotation innovation expérimentation), ADT, CD82
Dépenses prévisionnel / définitif	40 000€ (à vérifier)
Plan de financement	A définir
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet inscrit dans la stratégie touristique de la CC PL, par le biais du projet de territoire.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Factures énergétiques - m² rénovés - Appréciation des usagers et personnel - Fréquentation touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	L'OTI a une situation centrale dans le bourg de Lafrançaise. La mise en valeur de ses locaux est nécessaire et participe à l'attractivité touristique, et au confort des usagers et du personnel y exerçant.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 5.1.1

Politique d'installation de professionnels de santé

97

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°5 : Les services et équipements – Accessibilité et proximité
Action nom	Accompagnement et soutien à l'installation de professionnels de santé
Action n°	5.1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	La communauté de communes est particulièrement bien dotée en matière d'offre de services territoriaux. Ainsi, bien que l'offre en termes de services, d'équipements publics et d'activités commerciales soit satisfaisante, le secteur de la santé apparaît fragilisé sur le territoire. Lafrançaise est dotée d'une maison de santé pluri professionnelle (MSP) regroupant plusieurs praticiens de santé et notamment un médecin généraliste. Il est important de noter que l'indicateur « Accessibilité Potentielle Localisée » est de 2,6 consultations par an et par habitant. Il y a notamment une carence de médecin généraliste. L'EPCI est donc identifiée comme zone d'intervention prioritaire (ZIP), ce qui lui permet 'e bénéficier des aides à l'installation de l'ARS et d'exonérations fiscales. Le regroupement au sein d'une MSP était une solution permettant aux soignants qui se coordonnent et mutualisent leurs moyens, de se recentrer sur leur cœur de métier, le soin et la santé des patients, d'améliorer la qualité des soins distribués (personnes âgées fragiles, poly pathologiques, diabétiques, ...), et de dégager du temps pour l'éducation thérapeutique et la prévention. La CCPL a donc décidé de mettre en oeuvre une politique d'accompagnement et de soutien à l'installation de professionnels de santé.
Partenaires	Conseil Départemental, Région, ARS, SISA
Dépenses prévisionnel/définitif	5 800€ HT pour la coordination / médiation entre les professionnels de santé en place et les médecins à recruter.
Plan de financement	A définir.
Calendrier	A partir de 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est en lien avec la candidature à l'AMI « Intérêt pour rejoindre le Groupement d'Intérêt Public, en préfiguration, qui sera chargé de créer, transformer et gérer des centres de santé et donc de rémunérer les professionnel.les y exerçant » Par ailleurs cette action fait sens par rapport au diagnostic du CPTS Quercy – Garonne, le Territoire vie et santé de Lafrançaise, Projet de santé lié à la création de la maison de santé

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Augmentation de l'accessibilité potentielle localisée - Nombre de professionnels de santé installés sur le territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	L'accès à une offre de soins diversifiée <i>a minima</i> au sein de la ville-centre de l'EPCI est une nécessité pour la population, et participe par ailleurs à l'attractivité du territoire.
Annexes	Accès aux soins et services Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes : 2,6 consultations accessibles par an et par habitant  Source : 2018, Sniir-AM, EGB, Cnam, Insee distancier Metric, Drees - Exploitation Fnors

FICHE ACTION N° 5.2.4

Réhabilitation de la bibliothèque en salle de classe

Orientation stratégique	Les services et équipements – Accessibilité et proximité
Action nom	Transformation de la bibliothèque en salle de classe 
Action n°	5.2.4
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Meuzac Collectivité territoriale
Description de l'action	La bibliothèque municipale se trouve au sein de l'école, est accessible au public qu'un samedi par mois. La mairie a lancé les travaux de réhabilitation et de transformation de l'ancienne mairie en Médiathèque communale. Le Conseil Municipal souhaite transformer la médiathèque actuelle au sein de l'école en salle de classe.
Partenaires	Etat, Conseil Départemental
Dépenses prévisionnelles	20 000€ ht
Plan de financement	A définir

Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le PETR GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- m² réhabilités - Appréciation du confort d'usage
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet d'anticiper le besoin en cas de forte augmentation des effectifs de l'école.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.5

Réhabilitation de l'ancienne mairie en médiathèque intercommunale

101

Orientation stratégique	Les services et équipements – Accessibilité et proximité
Action nom	Transformation de l'ancienne mairie en médiathèque intercommunale 
Action n°	5.2.5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Meauzac Collectivité territoriale
Description de l'action	La bibliothèque municipale se trouve actuellement dans l'enceinte de l'école, et est accessible au public qu'un samedi par mois. Les administrés de la commune réclament davantage de plages d'ouvertures et d'accessibilité quant à l'utilisation de cette bibliothèque et demandent également d'autres prestations qui se trouvent actuellement au sein de la Médiathèque intercommunale. Afin de répondre aux attentes des administrés, l'ensemble du Conseil Municipal décide de transformer l'ancienne mairie en médiathèque intercommunale en ajoutant une ludothèque pour les enfants.
Partenaires	Etat, Fonds Verts, Région, Département, Communauté de communes,
Dépenses prévisionnelles	128 000€ HT

Plan de financement	Etat : 25, 00 % Fonds Verts : 21, 40 % Conseil Régional Accessibilité : 3.94 % Conseil Régional Travaux : 11, 06 % Conseil Départemental : 15, 00 % EPCI : 3, 60 % Autofinancement : 20, 00 %
Calendrier	Début de travaux : T2 2024 Fin de travaux : T3 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le PETR GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- m² réhabilités - développement offre de services à la population - appréciation des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Préserver un cadre de vie de qualité et vecteur de cohésion sociale ; Garantir une accessibilité renforcée aux services ;
Annexes	PC- DT 

FICHE ACTION N° 6.1.1

Etude inter EPCI sur les mobilités

103

Orientation stratégique	Orientation stratégique n°6 : les mobilités – Se déplacer sur le territoire
Action nom	Elaboration d'un projet de mobilité opérationnelle sur 4 EPCI CC du Pays de Lafrançaise, des Deux Rives, Pays de Serres-en-Quercy et Terre des Confluences
Action n°	6.1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Lafrançaise EPCI
Description de l'action	Le réseau de transports en commun reste globalement limité, avec une utilisation prépondérante de la voiture, malgré un développement d'initiatives (Rézo Pouce, covoiturage organisé). On note par ailleurs des situations de précarité mobilité importantes : les publics en précarité, les seniors (en France, on note un taux d'immobilité des personnes âgées en milieu rural jusqu'à 30%, bien supérieur au taux en milieu urbain), les jeunes sans permis. Il est question de développer des alternatives à la voiture en autosolisme, dans un but de diminution des pollutions et des gaz à effet de serre. Développer des transports en commun ou partagés permet par ailleurs une diminution des coûts pour les ménages du territoire.
Partenaires	Etat, Région, Conseil Départemental, Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Etat : 48 000 € CD 82 : 10 000 € Banque des Territoires : 19 333,33 € MO (à répartir sur les 4 EPCI) : 19 333,33 € Total : 96 666,55 €
Plan de financement	Etat : 49,66% CD 82 : 10,34% Banque des Territoires : 20% MO (à répartir sur les 4 EPCI) : 20%
Calendrier	L'étude se déroulera de 2023 à 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir suite aux résultats de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	/



Annexes	/
---------	---



FICHE ACTION N° 6.2.3

Création de cheminements doux et sécurisation RD 72 et RD 42

105

Orientation stratégique	les mobilités – Se déplacer sur le territoire
Action nom	Création de cheminements doux à Meauzac 
Action n°	6.2.3
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Meauzac Collectivité territorial
Description de l'action	Dans le cadre de la mise en place du Plan de Référence et en continuité avec les projets de l'aménagement du centre bourg et la création des cheminements doux. La création des voies douces permet de sécuriser et aménager la RD 72- secteur Larose, la RD 42, et d'aménager la dernière tranche de la route de Barry d'Islemade.
Partenaires	Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, bureau d'études
Dépenses prévisionnel / définitif	175 000 €ht
Plan de financement	A définir
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de mètres linéaires de cheminements doux créés - Evolution des modes de déplacement - Appréciation des usagers

Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet d'assurer la sécurité du public, desservir le cœur du Bourg pour encourager les déplacements doux.
Annexes	 The map displays the commune of Meulzac, with the project area highlighted in blue. The highlighted area includes the central part of the town, specifically the area around the 'Cœur du Bourg' (heart of the town), which is the focus of the project to encourage soft mobility. The map shows various streets, buildings, and green spaces. A scale bar indicating 100 meters is located in the bottom left corner of the map area.

FICHE ACTION N° 6.2.4

Aménagement de voies douces à Vazerac

107

Orientation stratégique	les mobilités – Se déplacer sur le territoire
Action nom	Création de cheminements doux à Vazerac
Action n°	6.2.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Vazerac Collectivité territoriale
Description de l'action	A l'issue d'une étude autour du déploiement d'un schéma de voies douces, la municipalité a décidé d'engager des travaux, selon un programme réparti en 8 tranches. Les élus ont souhaité prioriser la première tranche de travaux pour le transect allant de l'hôtel de ville au cimetière,
Partenaires	Partenaires techniques : PETR, CAUE, bureaux d'études Partenaires financiers : Europe (Leader), Conseil Régional, Conseil Départemental, ADEME
Dépenses prévisionnel / définitif	Ingénierie : 175 000 €ht Travaux : 365 000 (TRANCHE 1)
Plan de financement	A définir
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de mètres linéaires de cheminements doux créés - Evolution des modes de déplacement - Appréciation des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet d'assurer la sécurité du public, desservir le cœur du Bourg pour encourager les déplacements doux.
Annexes	

FICHE ACTION N° 6.2.5

Création d'un parking excentré du bourg de Vazerac

109

Orientation stratégique	Les mobilités – Se déplacer sur le territoire
Action nom	Création d'un parking excentré à Vazerac 
Action n°	6.2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Vazerac Collectivité territoriale
Description de l'action	Une étude de diagnostic pour la création d'un parking décentré est nécessaire afin de permettre l'accès au stationnement dans le centre-bourg. Cette aire se veut en lien direct avec la valorisation de l'espace public.
Partenaires	Partenaires techniques : PETR, CAUE, ABF, DRAC Partenaires financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE porté par le GQG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de mètres carrés de parking créés - Evolution des modes de déplacement dans le bourg

	- Appréciation des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permet d'assurer la sécurité du public, desservir le cœur du Bourg pour encourager les déplacements doux. Le projet est en lien avec les travaux de sécurisation piétonniers sur la RD34 (voir fiche action 6.2.4). Le nouveau parking permettra de faciliter les déplacements piétonniers intra communaux, permet de favoriser les loisirs, la balade et les activités sportives. Il permet par ailleurs de répondre aux besoins touristiques et maintenir le village attractif.
Annexes	

